

Contrat de Développement Rhône-Alpes

SYNDICAT
MIXTE
SCOT
CDRA

de La Boucle du Rhône
EN DAUPHINE

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT RHONE ALPES

LA BOUCLE DU RHONE EN DAUPHINE

Rhône-Alpes

Région



Maison Mestrallet - 2ème étage
19 cours Baron Raverat
38460 CREMIEU
tél : 04 37 06 13 26
fax : 04 74 96 35 90
courriel : contact@symbord.fr
site : www.symbord.fr

INDEX

- Le programme d'actions : p. 5

Axe 1 : S'inscrire dans un projet d'aménagement durable du territoire

Objectif 1 - Favoriser le développement des pôles urbains

1-1 Favoriser le développement des pôles urbains conformément aux orientations du SCOT p.8

Objectif 2 - Promouvoir la qualité urbaine et patrimoniale, les économies d'énergies et les transports doux

2-1 Requalifier l'espace public en favorisant les modes de déplacements doux p.10

2-2 Favoriser la qualité urbaine – Poste p.11

2-3 Favoriser la qualité urbaine – Accompagnement p.12

2-4 Inventaire, préservation et mise en valeur différents types de patrimoine rural p.13

Objectif 3 - Définir et mettre en place une stratégie Habitat et Foncier pour le territoire

3-1 Aide à l'acquisition foncière p.14

3-2 Renforcer l'offre en logement abordable (logement social et accession sociale) p.15

3-3 Favoriser le logement locatif privé (OPAH) p.16

3-4 Répondre aux besoins liés à la perte d'autonomie p.17

3-5 Accompagnement, expertise, suivi, observation volet Habitat p.18

Objectif 4 - Concilier activités humaines, protection des milieux naturels, des ressources et du cadre de vie

4-1 Projets de gestion concertée collectivités/agriculteurs p.19

4-2 Tendre vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement p.20

4-3 Encourager une agriculture économe en énergie p.21

4-4 Maintien de l'activité et du foncier agricole p.22

4-5 Gestion, préservation et valorisation des milieux naturels remarquables p.24

4-6 Lutte contre l'ambrosie (action inter-CDRA) p.25

4-7 Animation des actions et coordination du PSADER p.26

Objectif 5 - Positionner le territoire autour d'une offre randonnée complète

5-1 Développer des boucles secondaires du Léman à la Mer p.27

5-2 Valoriser de nouvelles formes de randonnée p.29

Objectif 6 - Rééquilibrer les modes de déplacements en faveur des transports collectifs

6-1 Initier une organisation volontariste du territoire en matière de déplacement p.30

6-2 Expérimenter des solutions innovantes de transports collectifs p.31

6-3 Favoriser le déplacement des publics en difficulté p.32

Objectif 7 - Accompagner le développement durable du territoire

7-1 Accompagner le projet de territoire p.34

7-2 Mise en place d'un Pôle Développement durable – Sensibiliser et informer les acteurs locaux p.35

7-3 Réaliser des équipements exemplaires en terme de développement durable p.36

Axe 2 : Valoriser le tissu économique local dans sa diversité

Objectif 8 – Assurer un développement économique endogène et exogène axé sur la qualité

8-1 Définition de la stratégie sur le foncier et l'immobilier d'entreprise	p.37
8-2 Aménagement immobilier d'entreprises	p.38
8-3 Aménagement des zones d'activités : Requalification et Signalisation	p.39
8-4 Promotion économique du territoire	p.40
8-5 Accompagnement vers les certifications Qualité / Environnement	p.41

Objectif 9 – Créer de nouvelles filières d'activités en s'appuyant sur le potentiel du territoire

9-1 Favoriser l'accueil d'activités liées à l'aéroport St Exupéry (maintenance, sous-traitance)	p.42
9-2 Valoriser les agroressources du territoire - Animation de la filière	p.43
9-3 Mobiliser et structurer la filière bois	p.44
9-4 Aide aux collectivités locales à l'utilisation de l'Huile Végétale pure	p.45
9-5 Faire venir le très haut débit et développer les usages	p.46

Objectif 10 – Accompagner, soutenir la création, le maintien et la transmission des entreprises

10-1 Stimuler la création et la transmission / ingénierie d'accompagnement et un réseau	p.47
10-2 Assurer le renouvellement des exploitations agricoles	p.48

Objectif 11 – Conforter et organiser l'activité commerciale et artisanale du territoire

11-1 Animation et coordination du réseau des commerçants et artisans - actions collectives de promotion	p.50
11-2 Valoriser l'artisanat d'art du territoire	p.51

Objectif 12 – Mettre en adéquation les ressources humaines du territoire en réponse aux besoins du marché local (en lien avec le CTEF)

12-1 Rapprochement Ecoles / Entreprises	p.53
12-2 Soutien des structures d'insertion professionnelle	p.54
12-3 Soutien des structures d'insertion sociale	p.56

Objectif 13 - Aménager l'offre touristique pour capter des clientèles spécifiques

13-1 Moderniser l'hébergement touristique local	p.58
13-2 Aménager les sites touristiques structurants	p.60
13-3 Valoriser et animer les sites patrimoniaux	p.61

Objectif 14 - Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire

14-1 Animation et coordination touristique locale	p.62
14-2 Promotion, commercialisation et professionnalisation touristique locale	p.63

Objectif 15 - Conforter et développer la diversification des activités agricoles

15-1 Appui aux démarches collectives de vente et promotion des produits agricoles en circuits courts	p.65
15-2 Développement de l'agritourisme	p.67

Axe 3 – Promouvoir et développer les services à la population

Objectif 16 - Créer un réseau et des pôles de services à la population

- 16-1 Développer un réseau d'accueil de la Petite Enfance p.69
- 16-2 Créer un pôle de services concernant différents publics p.70
- 16-3 Développer l'accès à la culture p.71
- 16-4 Communiquer et informer sur les services du territoire p.72

Objectif 17 - Développer les initiatives culturelles locales

- 17-1 Soutenir les initiatives culturelles innovantes p.73
- 17-2 Développer les animations culturelles p.74
- 17-3 Développer les liens entre les générations- Vidéos patrimoniales p.75
- 17-4 Renforcer les liens entre acteurs du territoire p.76

- Le CDRA au regard du développement durable p. 77



LE PROJET DE TERRITOIRE

LES FICHES ACTIONS



Le programme d'actions de la Boucle du Rhône en Dauphiné et le Développement Durable

Une première approche du Développement Durable à l'étape de la Charte de Développement...

Lors de la définition de sa Charte de Développement au printemps 2007, le comité de pilotage a souhaité avoir une approche de son projet de territoire sous l'œil du Développement Durable. Cette lecture a confirmé une démarche globale, transversale et ouverte aux acteurs de la Boucle du Rhône que le territoire avait déjà initiée sans la formaliser préalablement lors de la préparation du 1^{er} CDRA.

Ainsi, la Charte de Développement a positionné chaque axe de développement sur un tableau avec les composantes du développement durable : environnement, économie, social, gouvernance et validité.

A cette étape du Contrat de Développement Rhône-Alpes, la méthodologie appliquée et les préoccupations ont conduit à poser certaines questions :

Est-ce que les objectifs actuels du territoire compromettent la réponse aux besoins des générations futures ?

Est-ce que la construction du projet a répondu à une démarche de développement durable ?

En final, comment se positionneront les projets du territoire au regard du développement durable ?

... puis un positionnement au niveau du programme d'actions CDRA

Un **Groupe Développement durable** spécifique a été mis en place. Il réunit des membres du comité de pilotage, du CLD, ainsi que les animateurs du CDRA.

Un outil d'analyse spécifique a été élaboré par ce groupe de travail. Il a pour objectif de co-construire avec le maître d'ouvrage les opérations du CDRA et de positionner de la manière la plus objective possible les curseurs dans l'outil de positionnement (cf. annexe).

La finalisation des contrats eux-mêmes (CDRA, PSADER) a nécessité de compléter la méthode d'appréciation du développement durable sur les bases de réflexion de la Région Rhône-Alpes.

Méthodologie d'analyse concernant le développement durable

- L'outil de visualisation utilisé est celui proposé par la Région Rhône-Alpes. Il reprend les 4 piliers du développement durable : économie, environnement, social et gouvernance.
- Un outil de visualisation a été construit pour chacun des 17 objectifs.
- Pour chacun des 4 piliers, nous avons positionné deux curseurs l'un vide ○ indique la tendance actuelle si rien n'est mis en œuvre, l'autre plein ● matérialise l'évolution envisagée. Plus l'écart entre les deux curseurs est important, plus l'ambition est grande.
- L'outil de visualisation comprend, outre ces 4 piliers, un critère d'appréciation autour de la notion de validité correspondant à la pérennité et à la viabilité des actions engagées ainsi qu'à la pertinence de l'intervention de la région.

L'analyse devra bien sûr être approfondie et appropriée lors de chaque dépôt d'opération avec le maître d'ouvrage.

Le comité de pilotage du CDRA en accord avec le CLD a décidé de se positionner sur le bonus du Développement Durable proposé par la Région Rhône-Alpes.

Lecture des fiches actions

La structuration du programme opérationnel du contrat reprend strictement celle de la charte d'objectifs.

Il comprend donc 17 objectifs répartis en 3 axes.

AXE 1 - S'INSCRIRE DANS UN PROJET D'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

AXE 2 - VALORISER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL DANS SA DIVERSITE

AXE 3 - PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION

Chacun des 17 objectifs est décliné de la manière suivante (p. 77 à 98):

1. Contexte
2. Objectifs à 10 ans
3. Fiches action
4. Positionnement en matière de développement durable

Chacune des fiches actions est présentée de la manière suivante (p. 8 à 76) :

1. Constat
2. Objectifs
3. Contenu de l'action
4. Maîtrise d'ouvrage
5. Plan de financement
6. Indicateurs d'évaluation

GLOSSAIRE

Conseil Régional = enveloppe régionale du CDRA

Conseil Régional PRAA = enveloppe inscrite en Part Restant A Affecter ultérieurement

Conseil Général = enveloppe départementale du CDRA

Conseil Général CT = enveloppe du contrat territorial Haut Rhône Dauphinois du département de l'Isère

NB : La dotation territoriale (CT) du Conseil Général intervient exclusivement pour les actions des collectivités publiques en investissement. La ligne est inscrite à titre indicatif et ne sera validée qu'après passage en conférence territoriale.

Enveloppes spécifiques :

Conseil Régional PSADER : enveloppe PSADER

Conseil Régional VC : Volet complémentaire Habitat

Conseil Régional PLH : Ligne de droit commun liée à la mise en place de PLH

Région, CG (LT) : Ligne traditionnelle de droit commun de la Région ou du Département

Axe 1 : S'inscrire dans un projet d'aménagement durable du territoire

Objectif 1 – Favoriser le développement des pôles urbains

Action 1-1 Favoriser le développement des pôles urbains conformément aux orientations du SCOT

CONSTAT

Les orientations générales du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) identifient 5 pôles urbains sur notre territoire à dominante rurale : l'agglomération pontoise, Crémieu, Morestel, Montalieu-Vercieu et Les Avenières. Pour faire face au phénomène de desserrement de l'agglomération lyonnaise et au risque d'étalement urbain menaçant notre espace rural, ces pôles urbains qui constituent un élément clé du réseau territorial, doivent être renforcés. Ils jouent de plus un rôle essentiel pour l'ensemble du territoire pour l'accès à l'emploi, aux commerces, aux services, aux activités sportives et culturelles.

OBJECTIF (en lien avec le document d'orientations générales du SCOT)

- Développer un urbanisme moins consommateur d'espaces et promouvoir des formes urbaines plus denses
- Augmenter les capacités d'accueil des pôles urbains (renouvellement et densification)
- Favoriser la mixité des fonctions (activités, commerces, services, équipements sportifs, sociaux, culturels...)
- Améliorer le cadre de vie dans ces pôles et mettre en valeur les patrimoines urbains et architecturaux
- Soutenir l'activité commerciale des pôles et le commerce de proximité

CONTENU (en lien avec le document d'orientations générales du SCOT)

- Etude de définition d'un projet global pour les 5 pôles (sites stratégiques prioritaires, potentialités foncières, indentionnement des acteurs, des effets de levier et des modes opératoires à mobiliser, ...)
 - En lien avec les actions 2-1, 2-2, 2-3 et 3-1

Selon les résultats de l'étude :

- Etudes pré opérationnelles (faisabilité, programme, calendrier, montage financier, esquisse urbaine...) des projets (AMO) réalisées par un bureau d'études qualifié sur chacun des pôles. La Région devra être associée au cahier des charges de l'AMO

Selon les résultats de l'AMO

- Maîtrise d'œuvre et travaux (selon le règlement d'attribution)

CRITERES DE SELECTION DES TRAVAUX

La mise en œuvre de la fiche action repose sur la réalisation d'une étude globale qui doit déterminer les priorités en matière de développement des pôles urbains. La nature des travaux finançables par la Région sera déterminée projet par projet, en collaboration avec les services régionaux au regard du schéma global et des compétences spécifiques à chaque collectivité et des études pré opérationnelles.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD (Etude globale), Collectivités concernées (identifiées dans le Document d'Orientations Générales du SCOT)

Agglomération pontoise : Chavanoz, Pont de Chérury, St Romain de Jalionas, Tignieu-Jameyzieu
Crémieu, Villemoirieu, Morestel, Montalieu-Vercieu et Les Avenières.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Etude projet global	F	40 000	C. Régional 50% Etude globale	20 000
			C. Régional 50% Etude AMO PRAA	80 000
Etudes AMO		160 000	C. Régional 20% Amgt PRAA	308 000
Travaux dans les 5 pôles urbains identifiés	I		Conseil Général 25% Etude F	10 000
Fourchette entre 100 000 et 300 000 € par projet		1 540 000	Conseil Général CT I	A définir
			Autofinancement	1 322 000
		TOTAL	TOTAL	1 740 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Réalisation et mise en œuvre du schéma global d'aménagement des pôles urbains et études pré-opérationnelles
- Indicateurs de renforcement des pôles :
 - Nombre et segment de logements et surface d'activités (commerces/services/tertiaire) créés dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, de densification et de requalification conformes aux orientations du SCOT
 - Densité, formes urbaines et consommation foncière des opérations menées
 - Nombre de permis de démolir
- Indicateurs en faveur du Développement Durable :
 - Nombre d'opérations intégrant des énergies renouvelables,
 - Nombre d'opérations HQE,
 - Nombre d'opérations QEB,
 - Nombre d'opérations s'inscrivant dans le plan climat de la Région,
 - Nombre d'AEU.

Objectif 2 – Promouvoir la qualité urbaine et patrimoniale, les économies d'énergies et les transports doux
Action 2-1 Requalifier l'espace public en favorisant les modes de déplacements doux

CONSTAT

La Boucle du Rhône en Dauphiné est un territoire rural dont la richesse patrimoniale (paysage, architecture, culture...) est encore préservée. La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) présente la grande majorité du territoire comme "cœur vert" de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Néanmoins, les enjeux de mise en valeur du patrimoine, d'économie d'énergie et de transport doux sont encore trop peu concrétisés sur l'ensemble de notre territoire.

Le Document d'orientations générales du SCOT prévoit d'organiser et de développer les déplacements doux (2 roues et marche à pied), notamment dans les pôles urbains.

OBJECTIF (en lien avec le document d'orientations générales du SCOT)

- Développer l'usage des deux roues et la marche à pied notamment dans les zones urbaines
- Assurer le maillage entre les différents équipements publics, notamment en direction des plus jeunes (établissements scolaires, équipements publics)
- Favoriser les liaisons inter-quartiers et le rabattement vers les transports collectifs

CONTENU

- Etude d'un schéma global "Déplacement doux sur la Boucle du Rhône" en cohérence avec les actions 5-1 et 6-1
Selon les résultats du schéma :
- Accompagnement des projets (AMO) par un bureau d'études qualifié
Selon les résultats de l'AMO :
- Maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement le long de la Bourbre d'un cheminement piétonnier en site propre reliant les communes de l'agglomération pontoise
- Maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement des trames vertes, pistes cyclables et cheminements piétonniers (en site propre) sur le territoire, notamment au sein des pôles urbains et lors de la création de nouvelles zones urbaines (zones d'habitat et d'activités ou de nouveaux équipements).

CRITERES DE SELECTION DES TRAVAUX

La nature des travaux finançables par la Région sera déterminée projet par projet, en collaboration avec les services régionaux, en cohérence avec le schéma de développement des services de transport régional et le schéma global du territoire au regard des compétences spécifiques de chaque collectivité et des études pré opérationnelles.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD (Schéma), Collectivités concernées (Aménagement)

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Etude Schéma global déplacement doux	F	40 000	Conseil Régional 50% Etude	20 000
Projet Bourbre – Agglomération pontoise	I	240 000	Conseil Régional 20 % Aménagement PRAA	156 000
			Conseil Général 25% Etude	10 000
Autres projets identifiés dans le schéma (AMO + travaux + équipements)	I	540 000	Conseil Général CT	A définir
			Autofinancement	634 000
TOTAL		820 000	TOTAL	820 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Elaboration et mise en œuvre du schéma global d'aménagement des déplacements doux
- Nombre de kilomètres de liaison urbaine
- Nombre d'usagers des liaisons urbaines

Objectif 2 – Promouvoir la qualité urbaine et patrimoniale, les économies d'énergies et les transports doux
Action 2-2 Favoriser la qualité urbaine conformément aux orientations du SCOT - Poste

CONSTAT

Depuis l'approbation du SCOT (décembre 2007), les orientations définies en matière d'urbanisme durable doivent être concrètement mise en œuvre sur le territoire couvert par le SCOT.

Conformément aux dispositions prévues par la loi, l'établissement public porteur du SCOT (SYMBORD) doit en assurer le suivi et l'évaluation, sur une période de 10 ans.

OBJECTIF

- Assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du SCOT sur tout le territoire
- Accompagner les 46 communes du territoire pour l'élaboration de leur document d'urbanisme et toutes autres procédures d'aménagement
- Informer, concerter un large public (élus, population, professionnels...) sur les piliers de l'aménagement et du développement durable

CONTENU

- Analyse technique des documents d'urbanisme locaux (modification et révision de PLU, ZAC, ZPPAUPP) pour évaluer leur compatibilité avec le SCOT, et des documents de planification supra communaux ou hors territoire (SCOT et PLU voisins, PPR, SAGE, ...)
- Apport en expertise auprès des communes sur les thématiques de l'aménagement, l'urbanisme opérationnel, l'habitat, le foncier...
- Suivi des actions menées dans le cadre du CDRA (actions 1.1, 2.1, 2.2, 2.3, 6.1 définies conformément aux orientations du SCOT)
- Définition d'indicateurs et de modes de suivi (SIG?) pour l'évaluation du SCOT à l'échelle du territoire
- Organisation et animation de réunions de concertation, d'information, de formation et constitution de documents supports de communication
- Participation à la démarche métropolitaine de l'InterSCOT
- Visites de terrain, réunions, colloques en extérieur

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Poste 65 000 x 5 ans	F	325 000	Conseil Régional 50%	162 500
			Conseil Général 25%	81 250
			Autofinancement Symbord	81 250
TOTAL		325 000	TOTAL	325 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Mise en place et suivi des indicateurs d'évaluation (cf. rapport de présentation du SCOT)
- Nombre de PLU révisés en tenant compte des orientations du SCOT
- Sensibilisation des acteurs du territoire (élus et citoyens)

Objectif 2 – Promouvoir la qualité urbaine et patrimoniale, les économies d'énergies et les transports doux
Action 2-3 Favoriser la qualité urbaine conformément aux orientations du SCOT -
Accompagnement

CONSTAT

Depuis l'approbation du SCOT (décembre 2007), les orientations définies en matière d'urbanisme durable doivent être concrètement mise en œuvre sur le territoire, au travers des PLU et autres documents d'urbanisme.

Or la grande majorité des communes du territoire ne disposent pas de moyens humains, techniques et financiers pour faire face aux enjeux fonciers et d'habitat auxquelles elles sont confrontées. Les différents outils fonciers, financiers ou opérationnels, qui contribuent à la production d'un urbanisme de qualité et durable, sont souvent méconnus et donc sous-utilisés.

OBJECTIF (en lien avec le document d'orientations générales du SCOT)

- Suivre et accompagner la mise en œuvre du SCOT
- Maîtriser l'étalement urbain et le mitage du paysage afin de préserver les paysages, l'espace agricole et les milieux naturels
- Promouvoir la mixité de l'habitat en proposant une alternative à l'habitat individuel, moins consommatrice d'espace
- Favoriser l'accès aux services et aux commerces de proximité en densifiant les cœurs de villes et villages (renouvellement urbain...)
- Maintenir et favoriser la mixité fonctionnelle des villes et villages (commerces, services, tertiaires)
- Promouvoir la mixité sociale afin de répondre aux besoins des habitants du territoire et de nouveaux arrivants
- Développer des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) pour assurer le suivi et la mise en œuvre des orientations du SCOT.

CONTENU

- Accompagnement des collectivités dans l'intégration d'un volet spécifique et qualitatif comprenant des préoccupations de développement durable (maîtrise des énergies, prescriptions architecturales, urbaines, paysagères, déplacements doux, économie du foncier, mixité sociale et urbaine, qualité des espaces publics...) dans un cahier des charges précisément défini par le SYMBORD. L'aide sera accordée aux communes pour l'élaboration de documents d'urbanisme performants et volontariste (conformément au SCOT) répondant à ce cahier des charges. Mise en place à l'échelle globale de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Des approches environnementales de l'urbanisme (AEU) ou autres procédures assimilées réalisées en amont d'opérations d'aménagement importantes pourront également être éligibles. Cette démarche volontariste sera menée sous maîtrise d'ouvrage communale avec un cofinancement et un accompagnement par le SYMBORD.
- Audit en vue de la mise en place et gestion d'un SIG adapté au besoin de territoire. En fonction des résultats de l'audit :
 - Acquérir, gérer, actualiser, sécuriser le SIG. Recherche de partenariat, mutualisation au niveau des territoires voisins. Formation, études et assistance.

MAITRISE D'OUVRAGE : SYMBORD et Collectivités concernées

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Accompagnement des collectivités dans la réalisation de volets spécifiques et qualitatifs (AMO, Etudes) Audit, mise en place et gestion d'un SIG (Etudes, Formation)	F	150 000	Conseil Régional 30 %	45 000
			Conseil Général 25 %	37 500
			Autofinancement (Symbord, EPCI, collectivités locales)	67 500
TOTAL		150 000	TOTAL	150 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de PLU révisés et accompagnés de volets qualitatifs concernés
- Nombre d'approche environnementale de l'urbanisme mise en œuvre
- Nombre d'études pré-opérationnelles réalisées
- Nombre de PLU répondant aux objectifs du SCOT (environnement, mixité urbaine, sociale, fonctionnelle, déplacement...) suivant la grille d'analyse des PLU mise en place par le SYMBORD.

Objectif 2 – Promouvoir la qualité urbaine et patrimoniale, les économies d'énergies et les transports doux
Action 2-4 Inventaire, préservation et mise en valeur des différents types de patrimoine bâti rural

CONSTAT

La plus grande partie du territoire (notamment l'Isle Crémieu et le Pays des Couleurs) est ponctué d'éléments urbains, architecturaux, vernaculaires, paysagers, diversifiés et variés (maisons, fortes, grandes fermes, petits châteaux, murs de pierres levées, murs en pierre sèche, patrimoine industriel, etc....

Le Plan d'orientations générales du SCOT identifie des villages ou hameaux de caractère.

Ce patrimoine est encore trop peu mis en valeur et préservé.

OBJECTIF

- Préserver et mettre en valeur les patrimoines vernaculaires : bâti, architectural, paysager...
- Contribuer à la prise de conscience de la richesse du patrimoine local

CONTENU

- Réaliser un inventaire du patrimoine et un schéma de valorisation du patrimoine rural à l'échelle de la Boucle du Rhône

En fonction du schéma :

- Travaux de valorisation du patrimoine (paysage, architecture, culture, industriel...) : restauration, mise en valeur, aménagement paysager, signalétique... coordonnés par les 2 communautés de communes du territoire (Isle Crémieu et Pays des Couleurs).
- Actions de communication, vulgarisation et recommandations (plaquettes, sites web, référentiels...)

NB : En lien avec l'action 13-3 Valoriser et animer les sites patrimoniaux

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ EPCI et collectivités concernées, SYMBORD (Schéma et Communication)

PARTENAIRES : CAUE

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Inventaire et schéma de valorisation	F	20 000	Conseil Régional 50% Inventaire/Comm	25 000
			Conseil Régional 25% Travaux PRAA	112 500
Travaux de valorisation du patrimoine rural	I	450 000	Conseil Général CT pour l'I	A définir
			Conseil Général 25 % CDRA pour le F	12 500
			Autofinancement	350 000
Actions de communication	F	30 000		
TOTAL		500 000	TOTAL	500 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre et qualité des projets.
- Réflexion globale à l'échelle des EPCI d'un plan de valorisation du patrimoine local
- Prise de conscience de la richesse et de la variété du patrimoine local
- Nombre de volets patrimoniaux dans les PLU.

Objectif 3 - Définir et mettre en place une stratégie Habitat et Foncier pour le territoire
Action 3-1 Aide à l'acquisition foncière – Hors CDRA

CONSTAT

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné subit une pression foncière importante dû au desserrement de l'Est Lyonnais, et de la Ville Nouvelle. Dans ce contexte, la mobilisation de la ressource foncière constitue un enjeu fondamental, notamment pour la réalisation du programme de logements aidés. Les études PLH qui ont décliné le programme d'ensemble au niveau de chaque communauté de communes et des "communes isolées" (agglomération Pontoise), ont proposé différents dispositifs opérationnels permettant de mobiliser le foncier. La CC Pays des Couleurs a retenu le principe d'une aide à l'acquisition foncière correspondant au dispositif régional PLH, la CC Isle Crémieu et les communes isolées opteront pour la négociation avec les constructeurs à travers les PLU.

OBJECTIF

Maîtriser la pression urbaine et l'étalement urbain (préservation des ressources foncières et des paysages) :

- Maîtriser la forte pression urbaine, en provenance de l'Est Lyonnais, cette "vague urbaine" qui touche aujourd'hui la partie Est, la plus éloignée (CCPC).
- Contrer cet étalement urbain gros consommateur de foncier et d'équipements, lié à la forme urbaine majoritaire, l'individuel.
- Aider les communes à organiser l'urbanisme en conséquence, et notamment les 26 communes qui arriveront à saturation foncière dans les 10 ans.
- Favoriser le développement des pôles urbains
- Recentrer le développement sur les pôles urbains et les noyaux villageois et économiser l'espace
 - Le PLU devient le seul document d'urbanisme permettant à chaque commune d'intégrer les dispositions nécessaires à la réalisation du programme habitat-foncier (dispositions réglementaires claires et adaptées pour économiser l'espace, pour négocier avec les constructeurs, pour mobiliser la ressource foncière, pour organiser la production de logements abordables..), en reprenant les règles édictées par le SCOT.
 - Le groupé, le petit collectif, sont des formes urbaines permettant la réalisation de logements « abordables ». Elles représentent donc les typologies de l'avenir, à appliquer dans les nouveaux programmes, et plus largement dans les pôles urbains.

CONTENU

Achat des terrains par la Communauté de Communes pour les restituer ensuite à coût minoré aux bailleurs qui réalisent les opérations. L'intervention financière de l'EPCI déclenche celle de la Région.

Ce dispositif est mis en œuvre uniquement par la CC du Pays des Couleurs en partenariat avec la Région sur la ligne volet foncier du PLH.

CCPC : 22 logements neufs par an soit 240 000 € de fonds par an (1 200 000 € sur 5 ans pour un objectif de 110 logements neufs) - Aide de la Région : 30 % du fonds soit 360 000 € dont 60 % en subvention (216 000 €)

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Communautés de communes

PLAN DE FINANCEMENT (HORS CDRA)

La Région intervient par le biais des Programmes locaux de l'Habitat (PLH).

NB : Délibération sur la politique foncière de la Région en cours d'élaboration.

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'acquisitions foncières réalisées et surfaces.
- Nombre de mobilisation du fonds et aides mobilisés
- Nouveaux logements créés au terme de cette action.

Objectif 3 - Définir et mettre en place une stratégie Habitat et Foncier pour le territoire
Action 3-2 Renforcer l'offre en logement abordable (locatif social et accession à la propriété)

CONSTAT

Face aux déséquilibres du marché du logement local, le document d'orientations générales du SCOT incite fortement les collectivités locales à créer de l'offre en logement abordable. Les ménages locaux sont souvent exclus du marché. Le rééquilibrage du marché du logement par l'organisation de la production d'initiative publique en logements abordables pour les populations locales devient une priorité, en locatif social et en accession sociale. Ce rééquilibrage impose de veiller à un bon équilibre entre l'urbain et le rural.

OBJECTIF (en lien avec le document d'orientations générales du SCOT)

- Diversifier les produits logements pour s'adapter aux besoins liés à l'évolution
- Contribuer à la maîtrise du foncier en proposant un habitat moins consommateur d'espace
- Renforcer l'offre en logements abordables:

...en locatif social (83 /an en pôles urbains, 21/an en rural),

- un objectif global de 512 logements dont 410 en pôles urbains et 102 en rural
- un objectif locatif public réparti par commune
- une programmation triennale intercommunale des logements aidés dans le cadre du CLH (cf. action 3-5)
- une aide financière par logement réalisé

...et en accession sociale :

- concerne théoriquement les pôles urbains ou les communes disposant d'un parc locatif social de 20 % des résidences principales (SCOT) ; seule l'agglomération Pontoise a retenu cette action, dans un but de rééquilibrage par rapport au locatif social développé, et pour favoriser le parcours résidentiel, avec une application à 3 des 4 communes isolées, pour 40 logements au total.
- une aide financière par logement réalisé

CONTENU

	Locatif Obj à 5 ans	Financement	Accession-Obj. à 5 ans	Financement
Agglo. Pontoise	186	CDRA	40	CDRA
Isle Crémieu	120	PLH	0	CDRA
Pays des Couleurs	150	PLH	0	CDRA
TOTAL	456		40	

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités concernées

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
186 locatifs sociaux x 2 000 €		372 000	Conseil Régional Locatif CDRA 50 % 186 000
40 projets accession sociale x 6 000 €	I	240 000	Conseil Régional Accession VC 50 % 120 000
270 locatifs sociaux en PLH		Hors CDRA	Conseil Régional PLH
			Conseil Général LT 306 000
			Collectivités locales Autofinancement
TOTAL		612 000	TOTAL 612 000

Rappel des financements Conseil Général de l'Isère (cumul possible avec les aides ci-dessus)

En €/m ²	part versée au bailleur	part versée à la commune
PLUS	50 € Équivalent à (3250 €/logt)	25 € Équivalent à (1625 €/logt)
PLAi	100 € Équivalent à (6500 €/logt)	50 € Équivalent à (3250 €/logt)

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de nouveaux logements créés dans le cadre de cette action.
- Nombre de logements adaptés.
- Nombre de logements d'accueil familial créés.
- Nombre de primo-accédants bénéficiaires

Objectif 3 - Définir et mettre en place une stratégie Habitat et Foncier pour le territoire
Action 3-3 Favoriser le logement locatif privé (OPAH)

CONSTAT

Le territoire présente un potentiel de réhabilitation important dans le bâti privé existant, allant des logements vacants aux friches immobilières : 1 400 locaux dont près de 900 vacants depuis plus de 2 ans. Le locatif ressort comme le besoin majoritaire à satisfaire, pour les jeunes ménages et les salariés, avec modération des loyers. Des OPAH ont été menées sur nos cantons dans les années 80 et 90, une nouvelle campagne d'amélioration de l'habitat serait nécessaire.

OBJECTIF

- Diversifier les produits logements pour s'adapter aux besoins liés à l'évolution
- Lancer un dispositif incitatif de production privée en logements abordables : une OPAH avec l'Anah et la Région RA.
- Une aide EPCI complémentaire à celle de l'Anah
- Répondre aux besoins de jeunes

Objectifs annuels par secteur : 8 logements conventionnés par an – 20 logements intermédiaires, soit pour 3 ans et pour les 3 secteurs : 252 logements privés à loyers maîtrisés: 72 logements conventionnés et 180 intermédiaires.

L'étude pré opérationnelle d'OPAH précisera les objectifs par secteur.

CONTENU

3 OPAH sur les 2 PLH : Isle Crémieu et Pays des Couleurs (financement PLH) et sur l'agglomération pontoise (financement CDRA)

- Etude pré-opérationnelle
 - Animation
 - Aide aux projets (subvention sur travaux) pour les communes isolées hors PLH
- NB : Prime jeunes sur crédit PLH

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités concernées

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Etude-Animation 2 OPAH x 112 000	F	224 000	Conseil Régional Etude/Animation 50%	112 000
			Conseil Régional Investissement Forfait <i>Conseil Régional (PLH)</i>	63 000
Aide à l'investissement : 1500 € par projet, soit 84 projets pour les communes isolées de l'agglomération	I	126 000	Conseil Général Autofinancement	175 000
TOTAL		350 000	TOTAL	350 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de projets aidés. Nombre de logements à loyers maîtrisés
- Montant des financements obtenus
- Qualité de projets : Volet patrimonial et énergétique
- Nombre de dossiers maintien à domicile propriétaires occupants âgés ou handicapés

Objectif 3 - Définir et mettre en place une stratégie Habitat et Foncier pour le territoire
Action 3-4 Répondre aux besoins liés à la perte d'autonomie

CONSTAT

Les besoins en logements adaptés à la perte d'autonomie (vieillesse ou handicap) ne sont pas réellement pris en compte, notamment dans la construction neuve. Or ces besoins vont fortement s'accroître dans les années à venir, en terme de volume mais également en forme d'offre innovante et adaptée (unités de vie, sécurisation...). Le PLH doit favoriser ce type d'offre adaptée et innovante pour les ménages modestes.

OBJECTIF

- Répondre aux besoins liés à l'évolution sociologique et démographique: adaptation au vieillissement et au handicap
- Créer une offre de logements adaptée aux personnes handicapées (proche des équipements et services), une offre intermédiaire entre le domicile actuel et la maison de retraite (appartements en centres bourgs, unités de vie, hébergement collectif)

CONTENU

- Pré adapter des logements locatif sociaux : 10 par secteur soit 30 sur 5 ans, intégrés à des opérations du programme.
- Réaliser 2 projets phare (étude + investissement), dédiés aux personnes en perte d'autonomie : Janneyrias et Optevoz

Retenir pour cette offre nouvelle le principe de la pré-adaptation dès la construction, selon le dispositif suivant :

- participation au financement du surcoût par le CDRA et ou l'EPCI ;
- définition d'un cahier des charges en partenariat avec la CAPEB, et délivrance du label "logement pour tous"

Chaque projet pourra être conçu en cohérence avec les institutions locales et services locaux d'aide à la personne (hôpital, CCAS, services sociaux...) afin de garantir l'intégration du projet dans une filière.

Objectifs	Logts intégrés à opérations	Offre innovante dédiée	Total
isolées	10	8	226
Isle Crémieu	10	20	146
Pays des Couleurs	10	30	201
TOTAL	30	58	573

Conditions : Engagement du bailleur à réserver exclusivement la location à des personnes handicapées.
 En référence au fichier du CG relatif aux personnes titulaires d'une compensation du handicap

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités concernées

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Préadaptation 30 projets x 10 000 €		300 000	Conseil Régional VC préadaptation 50 %	150 000
2 projets innovants (hors CDRA)			Conseil Général	A définir
			Autofinancement	150 000
TOTAL		300 000	TOTAL	300 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de logements construits pré adaptés

Objectif 3 - Définir et mettre en place une stratégie Habitat et Foncier pour le territoire
Action 3-5 Accompagnement, expertise, observation volet Habitat-Foncier

CONSTAT

Le territoire de la Boucle du Rhône propose une offre en logement très homogène avec une prédominance de l'habitat individuel en accession à la propriété. Face à ce constat, le SCOT fixe des orientations en matière de production d'habitat abordable et de diversification de l'offre afin de réduire ce déséquilibre territorial.

Pour cela, une étude Habitat-Foncier a été lancée par le Syndicat Mixte durant l'année 2007 qui doit mener à la mise en place de PLH sur les 3 cantons.

L'objectif est d'engager une politique de l'habitat globale à l'échelle du territoire en cohérence avec le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné et les politiques départementales, régionales et nationales.

OBJECTIF (en lien avec le document d'orientations générales du SCOT)

- Mettre en place un appui en expertise et un accompagnement des communes dans leur politique local de l'habitat
- Intégrer les orientations du SCOT (densification, renouvellement urbain, formes urbaines, densités...) dans les PLU et les projets d'aménagement
- Améliorer la connaissance du marché de l'habitat et ses évolutions à l'échelle de la Boucle du Rhône en Dauphiné pour mieux répondre aux besoins des habitants.

CONTENU

- Assistance à maîtrise d'ouvrage/Expertise en organisant en amont des opérations, un partenariat avec les bailleurs, les collecteurs 1%, les promoteurs privés..., en accompagnant la réalisation d'études pré opérationnelles des zones à urbaniser afin de rechercher les conditions objectives d'équilibre financier des opérations d'habitat, en formant et informant sur les dispositifs et pratiques opérationnels.
 - 8 projets par an x 1 250 €
- Accompagnement des projets innovants (Etude/AMO) dans le domaine de l'habitat et du logement : volet énergie et architecture 10 x 5 000 €
- Mise en place d'un dispositif de suivi à l'échelle de la Boucle du Rhône en Dauphiné avec :
 - Un observatoire de l'habitat qui centralise les données statistiques permettant de décrypter les évolutions et le fonctionnement du marché du logement et permet d'évaluer les politiques locales de l'habitat grâce à la définition d'indicateurs de suivi. Des publications en seront régulièrement issues (édition annuelle, périodiques), des études spécifiques pourront également être menées.
 - Une commission Habitat-Foncier rassemblant les présidents des CLH
 - Un volet communication sur les thématiques liées au logement (formes urbaines, logement social...)
- Animation : 1 ETP pour les 2 PLH – Coordination par le SYMBORD - Suivi et mise en œuvre des actions 3-1, 3-2, 3-3 et 3-4

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Syndicat mixte en partenariat avec les collectivités locales

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
1 ETP 50 000 € x 5 ans	F	250 000	Conseil Régional 50%	175 000
			Conseil Général	0
Actions collectives et accompagnement de projet (AMO, Etudes, Observation...)	F	100 000	Autofinancement Symbord	50 000
			Autofinancement	125 000
TOTAL		350 000	TOTAL	350 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Mise en réseau de l'information – Mise en place de l'observatoire
- Bonne coordination des PLH sur les 3 secteurs
- Accompagnement du volet innovant : Energie et architecture
- Nombre de PLU comprenant des règles relatives aux nouvelles formes urbaines et à la production de logements sociaux

Action 4-1 Projets de gestion concertée collectivités/agriculteurs

CONSTAT

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est riche en biodiversité et en milieux naturels remarquables, pour preuve la superficie de 5900 hectares retenue au titre du zonage Natura 2000 (nombre d'habitats et d'espèces de la directive la plus importante de Rhône-Alpes). Pourtant, depuis plusieurs années, certains milieux subissent la déprise agricole (pastoralisme traditionnel), ce qui conduit à la fermeture des paysages, notamment sur le plateau de l'Isle Crémieu. Des actions d'entretien ou de restauration des milieux doivent donc être engagées pour répondre à cette problématique, sur la base d'une concertation entre agriculteurs et collectivités, et en commençant par intervenir en périphérie des zones Natura 2000 et/ou sur les terrains communaux.

OBJECTIF

- Mener 3 projets de gestion concertée entre agriculteurs et collectivités locales à titre expérimental, démonstratif et pédagogique. Ces projets devront concerner plus particulièrement l'Isle Crémieu en vue de préserver, maintenir ou restaurer la biodiversité et les paysages de cette entité géographique naturelle.

CONTENU :

Pour chaque projet :

- Expertise et ingénierie : identification des secteurs concernés, des enjeux environnementaux et des objectifs de l'intervention, évaluation des besoins en termes de gestion des parcelles, mise en relation et concertation entre les acteurs concernés
- Suivi du projet, communication (conception) et valorisation
- Elaboration et mise en place de prestation de service pour l'entretien des parcelles concernées (ex : convention collectivité/agriculteur)

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Prise en compte du schéma régional du patrimoine naturel élaboré par le CREN
Gestion concertée avec avis et sélection des projets par l'association Lo Parvi.
Dans chaque projet, la surface à restaurer sera indiquée.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités locales

PARTENAIRES : Chambre d'Agriculture, Lo Parvi (association nature Nord Isère), Agriculteurs concernés

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Suivi du projet - Communication	F	6 750	Conseil Régional 40%	18 700
Ingénierie, expertise		10 000	Conseil Général 25 % (hors animation – soit 40 000 € de dépenses)	10 000
Coût de prestation de service (à titre indicatif 3 projets x 10 000 €)		30 000	Autofinancement	18 050
TOTAL		46 750	TOTAL	46 750

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de projets réalisés et nombre d'agriculteurs impliqués
- Surface de milieux restaurés
- Indice de biodiversité (présence d'espèces des listes rouges régionales)
- Outils de communication et de valorisation produits

Objectif 4 - Concilier activités humaines, protection des milieux naturels, des ressources et du cadre de vie
Action 4-2 Tendre vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement
Hors financement PSADER

CONSTAT

Dans le précédent CDRA, l'accent avait été mis sur l'amélioration des pratiques, et la valorisation des déchets plastiques et sous-produits de l'agriculture. Les efforts doivent être poursuivis, et les champs d'action élargis, pour que la Boucle du Rhône en Dauphiné soit reconnue comme un territoire où l'agriculture contribue à la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

OBJECTIF

- Faciliter la gestion des déchets sur les exploitations
- Faire émerger un nouveau projet de co-compostage en lien avec les collectivités locales
- Elargir les démarches visant à l'amélioration des pratiques agricoles en faveur de l'environnement
- Mener une étude prospective sur l'évolution durable des systèmes d'exploitation

CONTENU :

Elargissement du champ de collecte des déchets plastiques agricoles (cf. fiche-action 4.7)

Projet de co-compostage dans la partie ouest du territoire, en s'appuyant sur les résultats de l'expérimentation menée avec le SICTOM de Morestel (cf. fiche-action 4.7) ; investissements nécessaires dans les exploitations et les structures impliquées dans le projet (collectivités locales, syndicats mixtes,...) : étude de faisabilité, appui technique, création d'une plate-forme, ...

Sensibilisation et information autour des pratiques respectueuses de l'environnement (cf. fiche-action 4.7)

Etude prospective sur l'évolution durable des systèmes d'exploitation de la BRD (cf. fiche-action 4.7)

MAITRISE D'OUVRAGE : Chambre d'agriculture de l'Isère, ADABio, Collectivités, syndicat mixte

PLAN DE FINANCEMENT – HORS PSADER

Dépenses		Recettes		
Elargissement du champ de collecte des déchets plastiques et mise en œuvre Mise en œuvre Projet déchets Projet de co-compostage Sensibilisation et information sur les pratiques respectueuses de l'environnement Etude sur le devenir des systèmes d'exploitation		Hors PSADER	Conseil Régional LT	0
		15 000	Conseil Général 25 %	16 250
		50 000		
		Hors PSADER		
		Hors PSADER		
TOTAL		65 000	TOTAL	65 000
			Autofinancement	48 750

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'agriculteurs touchés et volume de déchets collectés
- Nombre d'agriculteurs et de collectivités impliqués dans un projet de co-compostage, nombre de réunions et de visites
- Nombre de journées de formation et d'agriculteurs impliqués, nombre d'agriculteurs convertis à l'agriculture bio

Objectif 4 - Concilier activités humaines, protection des milieux naturels, des ressources et du cadre de vie

Action 4-3 Encourager une agriculture économe en énergie

Hors financement PSADER

CONSTAT

Les questions d'énergie apparaissent comme un enjeu fort pour l'agriculture en lien avec la durabilité des exploitations. En parallèle des actions menées par la Chambre d'agriculture de l'Isère dans le cadre du PER "Bioressources", une réflexion plus globale doit être menée sur les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique, en vue d'accroître l'autonomie énergétique dans les exploitations.

OBJECTIF

- Evaluer la consommation énergétique des exploitations et proposer des pistes d'amélioration
- Disposer d'installations visant à la réduction et à la maîtrise des consommations d'énergie dans les exploitations agricoles, en situation réelle dans un but expérimental, démonstratif et pédagogique

CONTENU :

Réalisation de diagnostics de durabilité sur une trentaine d'exploitations

Communication des résultats

Accompagnement des agriculteurs dans la définition de choix stratégiques relatifs à la réduction des consommations énergétiques dans les exploitations : réflexions de groupe, étude de faisabilité, formation, ...

Investissements matériels pour porteurs de projet agricoles collectifs (selon les conclusions des diagnostics et en utilisant les lignes de droit commun existantes) : équipements économes en électricité pour les stations de traite en élevage laitier, installations de recyclage d'eau de lavage et récupération d'eau de pluie, installations pour le pompage mécanique ou solaire de l'eau, production d'eau chaude solaire pour les besoins de l'exploitation (atelier de transformation par exemple), installations photovoltaïques ou en micro-éolien pour la production d'énergie renouvelable...

MAITRISE D'OUVRAGE : Chambre d'agriculture de l'Isère, Ageden, Structures portant un projet collectif

PLAN DE FINANCEMENT – HORS PSADER

Dépenses		Recettes		
Réalisation de diagnostics de durabilité et communication des résultats		14 000	Conseil Régional : LT D2E	A définir
Accompagnement des agriculteurs : Aide à la décision, réflexion de groupe, émergence de projets... Etudes de faisabilité, formation...	F	<i>Hors PSADER</i> 30 000	Conseil Général 25 %	26 000
Investissements réalisés en concordance avec les propositions des diagnostics de durabilité Projets collectifs	I	60 000	Autofinancement	78 000
TOTAL		104 000	TOTAL	104 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de diagnostics réalisés, nombre d'agriculteurs accompagnés en groupe ou individuellement
- Niveau de valorisation des travaux de groupe : nombre et types d'outils de communication ou de sensibilisation créés, mode de diffusion...
- Nombre d'installations mises en place

Objectif 4 - Concilier activités humaines, protection des milieux naturels, des ressources et du cadre de vie

Action 4-4 Inciter au maintien de l'activité agricole par la réorganisation foncière, la délocalisation de bâtiments agricoles et la pérennisation du foncier stratégique

CONSTAT

Le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est marqué par une activité agricole qui repose en majorité sur des surfaces en grandes cultures (70%). 44 % des exploitations sont orientées exclusivement vers la production grandes cultures mais l'élevage est l'activité principale des cantons de Morestel et Crémieu. Malgré une restructuration des terres, les propriétés restent de petite taille.

Parallèlement, 2 constats peuvent être faits:

- Conflit d'usage avec l'urbanisation croissante sur la quasi totalité du territoire, notamment à l'ouest.
- Abandon progressif des terrains le plus pauvres sur le plan agronomique et principalement destinés à l'élevage, notamment sur le plateau de l'Isle-Crémieu.

OBJECTIF

- Améliorer les structures agricoles (foncier et bâtiments)
- Adopter une approche concertée avec les communes et acteurs du territoire pour éviter les conflits

CONTENU

- Information, sensibilisation des élus, agriculteurs et propriétaires aux problématiques du foncier
- Médiation foncière (*cf. action 4.7*)
- Accompagnement des communes dans la prise en compte des enjeux agricoles, forestiers et environnementaux dans les documents d'urbanisme lors des révisions de PLU (en fonction des orientations du SCOT sur les zones stratégiques)
- Délocalisation de bâtiments d'exploitation liée à une problématique d'urbanisme (3 projets) : expertise, ingénierie et investissements matériels.

CRITERES D'ELIGIBILITE :

La délocalisation de bâtiments est éligible en réponse prioritaire à une problématique d'urbanisme. C'est sous les conditions suivantes, elles ne sont pas exclusives entre elles :

- Priorité au plan bâtiment
- Projet d'intérêt général de la collectivité (zones pavillonnaires exclues par exemple).
- Aucune spéculation foncière en jeu
- Toutes les solutions alternatives à la délocalisation auront été étudiées auparavant. Les bâtiments enclavés doivent être délocalisés en totalité.
- La difficulté d'exploiter doit être prouvée (mise aux normes impossible, nuisance pour et par le voisinage, ...)
- La preuve doit être faite (sur plan) de l'enclavement de l'exploitation en zone urbaine.
- L'enclavement ne doit pas être dû à une récente classification de l'exploitation en zone C dans le PLU sauf si preuve est faite qu'aucune autre alternative n'était possible.
- Pas d'opération d'aménagement foncier en cours (remembrement ...)
- Construction à l'identique du nouveau bâtiment (pas d'augmentation du nombre de places ou du volume de stockage foin, même nombre de places dans la salle de traite si VL, etc.)

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ ADASEA, Chambre d'agriculture de l'Isère, collectivités locales, Agriculteurs (projets de délocalisation uniquement)

PARTENAIRES : SAFER.

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses			Recettes	
Information, sensibilisation des élus, agriculteurs et propriétaires aux problématiques du foncier (3 j / an)	F	6 750	Conseil Régional 40 % F	16 200
Médiation foncière (10 j / action, 1 action / an)		22 500	Conseil Régional 20 % I	30 000
Accompagnement des communes dans la prise en compte des enjeux agricoles, forestiers et environnementaux dans les documents d'urbanisme (3 communes, 8.3 j / commune)		11 250	Conseil Général 25 % (hors animation – sur 75 000 € de dépenses plafonnées en I)	18 750
Délocalisation de bâtiments d'exploitation (3 projets) :	I	150 000	Autofinancement	125 550
- diagnostic préalable et suivi (3 j / dossier)				
- investissements				
TOTAL		190 500	TOTAL	190 500

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de personnes informées, nombre de communes demandant un accompagnement/foncier agricole
- Nombre d'exploitations délocalisées, conditions de la délocalisation (décision partagée collectivité-agriculteur par exemple...), appréciation de la pérennité de la nouvelle situation
- Nombre de communes contactées/nombre de communes ayant tenu compte des préconisations

Objectif 4 - Concilier activités humaines, protection des milieux naturels, des ressources et du cadre de vie
Action 4-5 Gestion, préservation et valorisation des milieux naturels remarquables

CONSTAT

La Boucle du Rhône en Dauphiné est un territoire riche de la diversité et de la qualité de ses milieux. Composé d'espaces agricoles, forestiers, urbains mais aussi de sites naturels d'exception, il offre un cadre de vie encore rural à proximité de l'agglomération lyonnaise. Ainsi, plus de 5000 hectares sont concernés par la directive Habitat Natura 2000, ce qui en fait un des territoires les plus remarquables de la région Rhône-Alpes ; un projet de Parc naturel régional englobant la quasi totalité de la Boucle du Rhône est à l'étude. Cependant, l'équilibre entre ces différents milieux est aujourd'hui fragile : l'urbanisation en marche depuis quelques années ainsi que la régression des pratiques d'élevage extensif, qui ont jusqu'à présent contribué au maintien de la biodiversité (entretien de pelouses sèches, prairies humides, landes...), mettent en péril le maintien des espaces attractifs du territoire.

OBJECTIF

- Préserver et mettre en valeur les milieux naturels remarquables.
- Aider et accompagner les collectivités dans la gestion des espaces naturels.
- Intégrer les politiques régionale et départementale sur le patrimoine naturel en sensibilisant et en utilisant les lignes de droit commun (ENS, contrat biodiversité, corridors biologiques, Natura 2000...).

CONTENU

- Valoriser les sites naturels du territoire (sites non classés) :
- Inventaires et cartographies :
 - des noyaux de biodiversité, dans un but de préservation et de valorisation des sites et si possible de production ou de valorisation écotouristique,
 - des liaisons entre ces sites pour assurer aux populations animales les possibilités adéquates de dispersion, de migration et d'échanges génétiques.
- Définition de plans de gestion de ces espaces naturels, concertation locale et définition de priorités en matière de préservation de la biodiversité.
- Mise en œuvre d'actions de préservation et de valorisation : gestion de milieux naturels, suivis écologiques, création des liaisons entre les sites : création d'aménagement de points de passage, mise en place de moyens de protection pour la faune, sensibilisation.

Conditions : Uniquement si surface inférieure à 10 ha et si d'intérêt local

- Sensibiliser et informer les usagers de ces sites : éditions, animations

MAITRISE D'OUVRAGE ⇨ : Collectivités et associations concernées

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Valorisation des sites naturels (Inventaire, Plan de gestion, actions...)	I	70 000	Conseil Régional 40%	32 000
			Conseil Général 25% pour le F	2 500
			Conseil Général CT	A définir
Communication	F	10 000	Autofinancement	45 500
TOTAL		80 000	TOTAL	80 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre et qualité des projets réalisés

Objectif 4 - Concilier activités humaines, protection des milieux naturels, des ressources et du cadre de vie

Action 4-6 Lutte contre l'ambrosie (inter-territoires CDRA)

Hors financement PSADER

CONSTAT

La présence avérée de l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) sur l'aire métropolitaine lyonnaise nécessite une action cohérente et efficace. Les territoires de 5 CDRA du Nord-Isère se sont engagés sur une action globale et coordonnée.

Un site pilote de lutte contre l'ambrosie a été mis en place sur l'agglomération de la ville nouvelle entre 2000 et 2006 avec des résultats intéressants.

OBJECTIF

- S'impliquer activement dans la réalisation d'activités visant à contrôler la prolifération excessive de cette plante envahissante
- Renforcer l'arrimage entre les principaux partenaires et ainsi améliorer l'efficacité des interventions

La concertation des partenaires permet de décupler l'expertise et de travailler conjointement sur un ensemble de facteurs déterminants.

CONTENU

1. Actions opérationnelles / effet immédiat et rapide
 - Etat des lieux et cartographie de l'infestation
 - Lutte curative / Lutte préventive déclinées en fonction des milieux (agricoles ou non)
 - Opération communication / sensibilisation et information
 - Plan de formation : agents techniques des collectivités concernées
 - Information sur la réglementation et son application
2. Actions expérimentales / mise au point nécessaire
 - Actions domaine de prévention : végétalisation / Contrôle des graines dans les substrats / approches culturelles
 - Actions de lutte curatives : ex Lutte Thermique
3. Evaluation des actions

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS – APPEL A PROJET

- Efficacité et maîtrise des techniques
- Cohérence avec les objectifs environnementaux et de développement durable sur le territoire

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ : SYMBORD, Collectivités locales, Chambre d'Agriculture, Groupes d'agriculteurs

PARTENAIRES : DDASS, Maison de territoire CG38, Services des routes, Aménageurs

PLAN DE FINANCEMENT – HORS PSADER

Dépenses			Recettes	
Etat de lieux		5 000	Conseil Régional LT ?	A définir
Communication/Sensibilisation	F	5 000	Conseil Général 25% F	5 000
Lutte curative et préventive	I	30 000	Conseil Général CT I	A définir
Formation		5 000	Autofinancement Symbord	A définir
Evaluation	F	5 000		
TOTAL		50 000	TOTAL	50 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Application et généralisation des techniques efficaces
- Impacts et efficacités sur le niveau d'infestation

Action 4-7 Animation des actions et coordination du PSADER

CONSTAT

95 % des crédits prévus pour le volet agricole du précédent CDRA ont été consommés. Ce taux n'aurait pu être atteint sans une animation et un suivi assidu de la procédure de la part des techniciens et divers conseillers de terrain chargés de la réalisation d'actions ou de l'accompagnement des porteurs de projet. Ainsi, dans le cadre du PSADER, le soutien à l'animation est indispensable pour favoriser la mise en œuvre rapide des actions et pour atteindre de manière efficace les objectifs fixés dans le programme.

OBJECTIF

- Assurer une animation et un accompagnement efficace des projets

CONTENU

Coordination du PSADER

Animation générale : suivi de la procédure, coordination avec les partenaires et montage de dossiers (SYMBORD) : 15 à 20 jours par an (pris en charge sur l'animation du CDRA action 7-1)

Coordination des actions de terrain menées par les partenaires: Chambre d'agriculture, ADASEA, ADABio, etc...

Cette action sera mutualisée à l'échelle Nord Isère (avec les CDRA Isère Portes des Alpes et Vals du Dauphiné)

MAITRISE D'OUVRAGE : SYMBORD en coordination interCDRA

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Suivi, coordination et montage de dossiers 8 000 € par an	F	40 000	Conseil Régional 80%	32 000
			Autofinancement SYMBORD	8 000
TOTAL		40 000	TOTAL	40 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Mobilisation des partenaires et contacts établis
- Nombre de dossiers déposés et suivis
- Qualité du suivi de l'exécution budgétaire du PSADER

Objectif 5 – Positionner le territoire autour d'une offre randonnée complète

Action 5-1 Aménager des boucles secondaires du Léman à la Mer et développer des services dédiés

CONSTAT

Le territoire est concerné par l'aménagement de la véloroute du Léman à la Mer sur près de 80 km. Afin d'optimiser les retombées économiques de cet aménagement structurant, il convient d'irriguer les cyclotouristes vers différents lieux touristiques en créant des boucles secondaires locales. Il est également envisagé de thématiser ces boucles (thème de la pierre, les lônes du Rhône, paysages et peinture, maisons fortes...). En parallèle, le Conseil Général a réalisé un Schéma Départemental d'Itinéraires Cyclables (SDIC) dans lequel est inscrite la réalisation de 6 à 7 boucles cyclotouristiques par territoire.

A l'heure actuelle, quasiment aucun acteur local (hébergeurs, sites, offices de tourisme...) n'a développé de prestations ou d'équipement en direction de la clientèle cyclotouristique. Afin d'optimiser les retombées économiques des investissements réalisés en terme d'itinéraires cyclotouristiques (Léman à la Mer et boucles locales), il est indispensable d'organiser l'offre locale pour accueillir cette clientèle locale en terme d'équipement et de services (garages à vélos sécurisés, aires de stationnement, petit matériel de réparation, location, portage de bagages, paniers pique-nique...)

OBJECTIF

- Accompagner la mise en place du projet de Véloroute Léman à la mer sur le territoire avec le Conseil Général de l'Isère et favoriser les retombées économiques
- Fidéliser la clientèle itinérante de la véloroute du Léman à La Mer et attirer la clientèle de proximité
- Constituer un réseau cohérent d'aménagement cyclable reliant les sites touristiques et intégrant des connexions avec les territoires voisins
- Découvrir autrement par la pratique du vélo, roller,... les sites touristiques locaux
- Créer un réseau de prestataires inter territoires adhérents d'une démarche structurée (label, charte d'engagement, association...)

CONTENU

- Réalisation d'une analyse interne en partenariat avec la MITRA et le CDT ou une étude confiée à un prestataire spécialisé sera nécessaire afin de définir plus précisément le type d'équipements et de services à développer ainsi que pour mobiliser les acteurs touristiques locaux

En fonction des résultats de l'étude :

- Aménager des boucles secondaires du Léman à la Mer (revêtement, signalétique, accès,...) soit en site propre, soit en empruntant des routes goudronnées à très faible trafic voire des chemins stabilisés
- Equiper les sites touristiques et les prestataires (logeurs, restaurateurs, prestataires d'activité de loisirs...) pour accueillir une clientèle cyclotouristique
- Développer des services pour une clientèle cyclotouristique (réparation, location, portage des bagages, panier pique-nique...). Expérimentation limitée à 2 ans maximum
- Créer des outils de communication spécifiques valorisant les équipements et services proposés
- Développer des événementiels pour fidéliser cette clientèle

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Boucle locale inscrite dans un schéma d'ensemble local, à réaliser dès le lancement de l'aménagement du Léman à la Mer, et dans le SDIC de l'Isère. Etude préalable confiée à un prestataire spécialisée.

Un règlement d'intervention sera finalisé avec les services de la Région et du Département.

Un schéma global déplacement doux est prévu (action 2-1). Il prendra en compte les projets de boucles secondaires.

Respect de la charte graphique mise en place par Région et Département (notamment signalétique)

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités (communautés de communes et communes), privés

PARTENAIRES : Conseil Général, Conseil Régional, Acteurs touristiques

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Etudes et aménagement des boucles	I	530 000	Conseil Régional 25%	157 500
Etude et équipements des prestataires	I	70 000	Conseil Général CT	A définir
			Conseil Général 25% CDRA	25 000
Communication/Événementiel	F	30 000	Autofinancement	447 500
TOTAL		630 000	TOTAL	630 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de boucles aménagées et nombre de kms réalisés
- Fréquentation des boucles
- Respect de la charte graphique
- Retombées sur l'économie locale
- Répartition entre clientèle locale, de proximité et itinérante
- Nombre de professionnels proposant des services spécifiques
- Mesure de satisfaction de la clientèle par une enquête qualitative

Objectif 5 – Positionner le territoire autour d'une offre randonnée complète
Action 5-2 Valoriser de nouvelles formes de randonnée

CONSTAT

Grâce au 1^{er} CDRA et à la politique du Conseil Général en matière de randonnée (PDIPR), le territoire est entièrement maillé d'un réseau de sentiers de randonnée calibrés pour les marcheurs, les vélos et les cavaliers, soit près de 650 km. En cohérence avec ce réseau et l'itinéraire du Léman à la Mer, il convient de développer la randonnée, activité correspondant parfaitement à l'image de notre territoire, candidat à un projet de Parc Naturel Régional. De même, dans l'esprit du Plan Rhône, la partie relativement sauvage du fleuve vient d'être récemment réhabilitée, à savoir les îlons à hauteur des Avenières et du Bouchage ; une réserve naturelle régionale vient également d'être créée.

OBJECTIF

- Développer des itinéraires spécifiques à la clientèle vététiste
- Développer des itinéraires de découverte du Rhône en bateau ou canoë
- Développer des itinéraires spécifiques aux cavaliers
- Valoriser les spécificités du territoire par l'aménagement et la mise en valeur de sentiers thématiques

CONTENU

- Aménagement de sentiers thématiques (ingénierie, balisage, signalisation)
- Aménagement d'une ou plusieurs aires d'embarquement pour canoë/bateau (modes doux)
- Communication et éditions spécifiques

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Schéma d'organisation d'ensemble. Equipements respectant l'environnement. Engagement sur l'entretien des sentiers dans le cadre du PDIPR.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités et privés concernés

PARTENAIRES : CNR, Syndicat du Haut Rhône, Réserves naturelles du Rhône

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Etude/Aménagement/Equipement			Conseil Régional 25%	15 000
. Projets thématiques	I	20 000	Conseil Général PDIPR	A définir
. Projets Canoë- Bateau	I	20 000		
			Conseil Général CT Canoë/Bateau	A définir
Communication/Edition	F	20 000	Autofinancement dont PDIPR	45 000
TOTAL		60 000	TOTAL	60 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de sentiers réalisés
- Nombre de topoguide vendus
- Développement d'un produit canoë-bateau sur le Rhône

Objectif 6 – Rééquilibrer les modes de déplacements en faveur des transports collectifs
Action 6-1 Initier une organisation volontariste et partenariale du territoire en matière de déplacement

CONSTAT

Les déplacements sont en augmentation sur le territoire, notamment pour les trajets domicile/travail vis-à-vis des agglomérations lyonnaise et nord-iséroise (28 000 actifs pour seulement 18 000 emplois sur notre territoire). La question de la mobilité est un point clé du territoire.

Le territoire est desservi par un système de transports en commun insuffisant et pas adapté au besoin. Le Conseil Général de l'Isère est la seule autorité organisatrice (essentiellement pour le transport scolaire). Cela incite à l'usage de la voiture, d'où le phénomène d'engorgement des entrées des grandes agglomérations et les incidences en matière de pollution atmosphériques. L'accessibilité aux gares situées sur les territoires voisins (Nord Isère et Bucopa) est un enjeu majeur.

OBJECTIF (en lien avec le document d'orientations générales du SCOT)

- Définir une stratégie globale et intégrée des transports et des déplacements sur le territoire
- Organiser le transport collectif à l'échelle du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et en lien avec les territoires voisins
- Désengorger l'agglomération pontoise et l'accès à l'agglomération lyonnaise
- Favoriser la multimodalité des transports en commun Route et Fer
- Développer l'offre en transport en commun vers les gares et les pôles urbains
- Accompagner un projet de transport en commun adapté au besoin du territoire jusqu'à l'agglomération pontoise (voire jusqu'à Crémieu)

CONTENU

- Etude d'opportunité et de faisabilité relative à la mise en place d'une autorité organisatrice des transports urbains (AOTU) : structure, périmètre.

Selon les résultats de l'étude :

- Assistance au montage technique, juridique et financier relatif à la création de l'AOTU.
- Etude pour la réalisation d'un schéma de développement des transports en commun et alternatif à une échelle cohérente et pertinente, en partenariat avec le CG38 : définition du réseau de transport en commun, tarification, stratégie d'implantation des stations et parkings relais, rabattement,...
- Etude *Urbagare* selon les résultats du schéma de développement des transports en commun : identification des capacités d'urbanisation et d'accueil de population autour des gares sur la ligne d'un transport en commun structurant et définition d'orientations méthodologiques en matière d'urbanisation, de densité, de formes urbaines...).

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD

PARTENAIRES : Conseil Général de l'Isère, Conseil Général du Rhône, SYTRAL

PLAN DE FINANCEMENT

		Dépenses		Recettes	
Etude opportunité AOTU			80 000	Conseil Régional 50% Etude AOTU	40 000
Montage technique, économique et financier relatif à la création AOTU	F		40 000	Conseil Régional 50% Autres études PRAA	60 000
				Conseil Général 25%	50 000
Etude Transports collectifs			70 000	Autofinancement Symbord	50 000
Etude <i>Urbagare</i>			10 000		
TOTAL			200 000	TOTAL	200 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Réalisation des études
- Création de l'AOTU
- Réalisation du prolongement d'un transport en commun structurant jusqu'au territoire
- Mise en place d'un réseau
- Fréquentation des transports en commun et nombre d'usagers des systèmes de rabattement

Objectif 6 – Rééquilibrer les modes de déplacements en faveur des transports collectifs
Action 6-2 Expérimenter des solutions innovantes de transports collectifs

CONSTAT

Les déplacements sont en augmentation sur le territoire, notamment pour les trajets domicile/travail vis-à-vis des agglomérations lyonnaise et nord-iséroise (28 000 actifs pour seulement 18 000 emplois sur notre territoire). La question de la mobilité est un point clé du territoire.

Le territoire n'étant pas desservi par un réseau ferré, la seule alternative à la voiture est un système de transports en commun actuellement insuffisant et pas adapté au besoin. Il incite à l'usage de la voiture. Des problèmes particuliers se posent pour les publics en difficulté ne disposant pas de véhicules.

OBJECTIF

- Développer des solutions innovantes en terme de transport collectif
- Développer des systèmes de transport souple "à la demande"

CONTENU

- Développement d'un système de transport à la demande avec une centrale de réservation. Test sur une période de 18 mois
- Réflexion et mise en place de Plan de Déplacement inter-Entreprises (Hors CDRA)

NB : Un dispositif a été mis en place par la Région en janvier 2006 pour développer les mobilités douces respectueuses de l'environnement. Les lignes de droit commun seront utilisées en priorité quand cela sera possible. Le CDRA interviendra sur les projets complémentaires.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD, Collectivités concernées

PARTENAIRES : Région Rhône Alpes (Direction des transports), Conseils Généraux 38 et 69

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Expérimentation d'un système de transport à la demande (prestation externe)		40 000	Conseil Régional – Etude 50%	20 000
<i>Plan de déplacement inter-entreprises</i>	F	<i>Hors CDRA</i>	Conseil Général 30%	12 000
			Autofinancement Symbord	8 000
TOTAL		40 000	TOTAL	40 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Fréquentation et utilisation de l'expérimentation centrale de réservation
- Mise en place d'expérimentation et fréquentation des lignes.

Action 6-3 Favoriser le déplacement des publics en difficulté

CONSTAT

La Mission Locale Nord Isère intervient sur les 3 territoires : Boucle du Rhône en Dauphiné avec les antennes de Morestel et Chavanoz, Porte des Alpes avec les antennes de Villefontaine et Bourgoin-Jallieu et Vals Du Dauphiné avec l'antenne de la Tour du Pin/Pont de Beauvoisin. Elle accompagne 3800 jeunes par an de moins de 26 ans qui ont quitté le système scolaire dont 1140 jeune pour le Territoire HRD (chiffres prévisionnels 2007).

La Mission Locale Nord Isère est spécialisée dans l'ingénierie et dans la construction de parcours en vue de leur insertion professionnelle.

Les indicateurs de résultat 2006 sont 1875 entrées en emploi, 480 entrées en formation pour l'ensemble des 3 territoires dont 1112 et 141 pour le Territoire BRD.

La Mission Locale Nord Isère propose une relation personnalisée et globale. En lien avec les partenaires locaux, elle apporte des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par les jeunes aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans ceux de la formation, de la santé, du logement, des ressources, de la citoyenneté et pour ce qui nous concerne pour cette fiche Action dans la « Mobilité ».

Depuis 1999, un groupe de travail partenarial (DDTEFP, CSG, MLNI, ANPE, CCAS, Centres Sociaux...) assure une veille et un diagnostic sur les actions en faveur de la mobilité en Nord Isère, diagnostic qui laisse ressortir des problématiques fortes :

- le secteur est bien desservi par les grands axes régionaux (Lyon – Grenoble- Chambéry).
- les transports intérieurs à la zone ne permettent pas une circulation facile des personnes en particulier sur les territoires BRD et VDD
- plusieurs entités : zones rurales, zones urbaines anciennes et zones périurbaines qui n'ont pas forcément de lien entre elles en matière de transport.

Ce groupe de travail a fait évoluer l'offre de service Mobilité en proposant l'action Moby'loc, en collaborant à la venue d'Aid'auto38 sur le Territoire BRD (avec le CDRA dans un premier temps) puis sur l'ensemble des Territoires depuis le 12/11/2007, en renforçant le partenariat avec le Conseil Général pour développer le transport à la demande, avec le STUNI, le bus à la carte et mobibus, et enfin, en développant des actions en faveur du passage du permis de conduire, de l'ASR-BSR et de location de vélos.

Sur notre territoire, les réponses en matière de transport en commun sont peu nombreuses voire inexistantes notamment dans les zones les plus rurales des cantons de Crémieu et de Morestel. Les jeunes résidant dans des communes éloignées des grands axes de communication ont beaucoup de mal à se déplacer de manière autonome. En effet, lorsque nous organisons des ateliers, nous allons actuellement dans les communes chercher les jeunes non mobiles qui ne bénéficient pas d'une ligne régulière de transport.

Aujourd'hui, l'accès à l'emploi et à la formation nécessite une mobilité accrue, c'est pourquoi nous devons travailler avec les jeunes non seulement sur les freins physiques mais aussi psychologiques à la mobilité. Beaucoup de jeunes ont des difficultés à quitter leur environnement proche, village ou quartier.

Nous proposons des « Ateliers Mobilité » en lien avec la DDTEFP dans le cadre du dispositif « CIVIS » avec l'intervention d'une psychologue et l'intervention d'un conseiller de la Mission Locale qui présente l'offre de service. Celle-ci ne compte pas moins de 15 actions sur lesquelles elle peut renseigner les jeunes ou leur proposer en direct et de manière réactive des solutions au transport pour se rendre au travail ou en formation.

Toutes ces actions nous permettent de travailler l'insertion professionnelle des jeunes et leur autonomie, mais ne sont pas suffisantes à ce jour. Elles demandent à être complétées par d'autres dispositifs, notamment des transports collectifs.

Aujourd'hui nous disposons de 2 minibus sur Porte des Alpes (financement MLNI et Conseil Général) pour transporter les bénéficiaires du RMI et les jeunes qui participent à des chantiers d'insertion et des ateliers proposés par la Mission Locale. C'est ce type de service que nous souhaiterions mettre en place sur BRD pour favoriser la participation des jeunes aux différents ateliers proposés par les deux antennes de Chavanoz et Morestel.

Un travail de proximité avec le Conseil Général et les élus locaux est nécessaire pour avoir de nouvelles propositions en matière de mobilité dans le respect du développement durable : poursuite des lignes de l'Est Lyonnais, développement du transport à la demande, fin du « tout voiture individuelle »... mais en attendant, nous devons faire des propositions aux jeunes les plus isolés.

Nous souhaiterions d'autre part maintenir le service de location de cyclomoteurs qui est maintenant incontournable pour favoriser le déplacement des demandeurs d'emploi qui n'ont pas de lignes régulières à disposition, pas de permis de conduire ou de véhicule. Pour ce faire, il est nécessaire de renouveler le parc tous les ans par tiers et de remplacer le véhicule actuel par le minibus équipé d'un attelage remorque.

OBJECTIF

Développer la mobilité des jeunes du territoire BRD pour accéder à l'emploi, la formation et/ou à des ateliers favorisant leur insertion sociale et professionnelle :

- **1-a)** en favorisant l'utilisation d'un **transport en commun, minibus**, plutôt que l'utilisation des véhicules particuliers des jeunes.
- **1-b)** en maintenant un service de **location de cyclomoteurs** sur le territoire.
- **1-c)** en renforçant le service de **location de vélos** sur le territoire

CONTENU

Action 1-a) : Minibus

- Location d'un minibus pour assurer les transports intérieurs au territoire BRD et pour les transports de cyclomoteurs entre relais et pour réparation et révision. Expérimentation sur 18 mois

Action 1-b) : Moby'loc (Hors CDRA)

- Chaque année renouvellement par tiers de la flotte, soit 15 cyclomoteurs avec participation des 3 CDRA, donc de 5 cyclomoteurs sur BRD
- Maintien du poste de coordonnateur à 60% ETP (22 200 Euros/an) avec participation des 3 CDRA donc 33% du poste sur BRD.
Ce poste a été financé les 5 premières années par le dispositif Emploi Jeunes.
- Achat d'une remorque pour le transport de 3 cyclomoteurs.

Action 1-c) : Vélo'loc (Hors CDRA)

- Chaque année renouvellement par moitié de la flotte, soit 3 vélos avec participation des 3 CDRA donc 1 vélo sur BRD

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Mission Locale Nord Isère Territoire Haut Rhône Dauphinois

Action en partenariat avec le CTEF

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
a) Location d'un minibus Expérimentations sur 18 mois	F	10 000	Conseil Régional 40%	4 000
			Conseil Général 25%	2 500
b) Moby'loc Coordonnateur 5 mobylettes + accessoires Remorque	F 	Hors CDRA	Autofinancement SYMBORD 10%	1 000
			Autofinancement Mission locale 25%	2 500
c) Vélo'loc				
TOTAL		10 000	TOTAL	10 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'usagers concernés
- Taux d'utilisation des véhicules

Objectif 7 - Accompagner le développement durable du territoire
Action 7-1 Accompagner le projet de territoire

CONSTAT

La question du développement durable intègre progressivement les façons de penser et d'agir. L'intérêt manifesté dans les différentes commissions de travail le confirme. Néanmoins, certains concepts et certaines manières de faire sont encore trop abstraits ou méconnus du grand public, de certains élus mais aussi des socioprofessionnels.

Un accompagnement des acteurs du CDRA, élu, socioprofessionnels et citoyens est nécessaire pour faciliter le travail en commun.

Le CDRA doit permettre de concrétiser à la fois les orientations données par le SCOT et les aspirations exprimées dans les commissions thématiques.

OBJECTIF

- Accompagner la prise en compte du développement durable sur le territoire
- Mettre en place le projet de territoire conformément à la charte et au contrat final
- Coordonner, informer les acteurs locaux : élus, socioprofessionnels, citoyens et les partenaires financiers : Région et Département
- Diffuser l'information

CONTENU

- Animation, coordination et suivi de l'ensemble du CDRA 1,5 postes
- Communication du CDRA ½ poste (Mise en place des actions 12-1, 16-4, 17-4)
- Animation, coordination et suivi du CLD 0.5 poste (Hors CDRA)
- Actions du CLD : sensibilisation, communication... (Hors CDRA)

L'action sera conforme à la délibération régionale du 27/01/2006 concernant l'ingénierie territoriale généraliste.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD, structure porteuse du CLD

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Animation/Suivi CDRA – 1 ½ postes 100 000 x5	F	500 000	Conseil Régional hors CLD 50%	300 000
Communication – ½ poste 20 000 x 5		100 000	Conseil Régional CLD (hors CDRA)	120 000
Animation CLD – ½ poste 20 000 x 5		100 000	Autofinancement Symbord	330 000
Actions CLD 10 000 x 5		50 000		
TOTAL		750 000	TOTAL	750 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'actions menées à terme.
- Crédits CDRA mobilisés.
- Nombre de réunions réalisées (Comité de Pilotage, ...) et nombre de participants.
- Mise en place d'un tableau de bord pour le suivi des actions
- Evolution de la prise en compte de la dimension territoriale,
- Prise en compte et mise en œuvre des résultats des études menées dans le cadre du programme d'action CDRA.

Objectif 7 - Accompagner le développement durable du territoire
Action 7-2 Mise en place d'un Pôle Développement durable
Sensibiliser et Informer les acteurs du territoire

CONSTAT

La question du développement durable intègre progressivement les façons de penser et d'agir. L'intérêt manifesté dans les différentes commissions de travail le confirme.

Néanmoins, certains concepts et certaines manières de faire sont encore trop abstraits ou méconnus du grand public, de certains élus mais aussi des socioprofessionnels. Un travail d'information et de sensibilisation devra être mené sur les thématiques de l'énergie, de la gestion de l'eau, des déchets.

OBJECTIF

- Accompagner la prise en compte du développement durable sur le territoire
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à ces questions : élus, professionnels (notamment du bâtiment) mais aussi le grand public
- Créer et faire fonctionner un lieu ressources en coordination avec les structures locales
- Mettre en place un plan climat à l'échelle de la Boucle du Rhône

CONTENU

Mise en place d'un "Centre" (pôle de ressources) Environnement/Développement durable afin de :
 . Promouvoir, informer, sensibiliser et accompagner les élus, les professionnels et le grand public aux questions liées à l'environnement, à l'énergie et au développement durable.

. Conseiller et apporter une expertise aux porteurs de projets

Thématiques abordées : eau, déchets, énergie, transport et déplacements, milieux et paysages...

- Convention avec l'AGEDEN, Espace Info Energie départementale (en lien avec les services régionaux) :
 - Sensibiliser (communication, animation...)
 - Informer (communication permanences...)
 - Accompagner les projets
 - Evaluer et coordonner
 - Animer l'appel à projet "Performance énergétique"

L'aide régionale devra apporter une réelle plus value par rapport à cette convention.

- Conseil, Information, Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagement de bâtiment publics en Haute Qualité Environnementale et en Haute Performance énergétique. Les projets éligibles seront en priorité ceux correspondants aux autres objectifs du CDRA
- Accompagnement des porteurs de projet : Etude Energie, accompagnement aux diagnostics énergétiques comparatifs pour les zones d'urbanisation nouvelle et les zones d'activités

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD, Collectivités concernées

PARTENAIRE : Collectivités concernées, AGEDEN, ADEME, Syndicat de gestion de l'eau et des déchets, Chambres consulaires...

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Prestation de service "Energie AGEDEN"	F	185 000	Conseil Régional 40%	134 000
			Conseil Général 40% F	74 000
Etude : conseil/accompagnement Collectivités	I	150 000	Conseil Général I CT	A définir
			Autofinancement	127 000
TOTAL		335 000	TOTAL	335 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'audits énergétiques réalisés.
- Nombre d'équipements réducteurs de consommation d'énergie pour éclairage public installés.
- Evolution de la prise en compte des critères du développement durable dans les projets de territoire

Action 7-3 Réaliser des équipements exemplaires en terme de développement durable

CONSTAT

La Boucle du Rhône en Dauphiné est un territoire rural dont la richesse patrimoniale (paysage, architecture, culture...) est encore préservée. La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) présente la grande majorité du territoire comme "cœur vert" de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Néanmoins, la question de l'énergie est encore peu prise en compte : économie d'énergie et utilisation des énergies renouvelables.

OBJECTIF

- Promouvoir les économies d'énergies et l'usage des énergies renouvelables
- Accompagner la prise en compte du développement durable sur le territoire
- Proposer des équipements publics exemplaires en terme de développement durable

CONTENU

- Etude de faisabilité – AMO - Investissement d'équipements publics exemplaire
 - Equipements dans les domaines : Sportifs, loisirs, éducatifs et socioculturels (projets publics éligibles selon les critères de la Région)

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Soutenir des projets innovants et exemplaires en terme de développement durable.

Equipements structurants sur des thématiques identifiées comme prioritaires dans le CDRA (objectif 16 et 17) et inscrits dans les schémas globaux réalisés.

Respect des critères de la délibération CDRA de novembre 2000.

Le cahier des charges des études et le règlement d'attribution devra être réalisé avec les services de la Région.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ EPCI concernées

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Aménagement de projet exemplaire (Etudes, AMO, travaux, équipements)	I	1 200 000	Conseil Régional 25% PRAA	300 000
			Conseil Général CT	A définir
			Autofinancement	900 000
TOTAL		1 200 000	TOTAL	1 200 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre et qualité des projets réalisés notamment au regard du développement durable
- Fréquentation des équipements.

Axe 2 : Valoriser le tissu économique local dans sa diversité

Objectif 8 - Assurer un développement économique endogène et exogène axé sur la qualité
Action 8-1 Définition de la stratégie sur le foncier et l'immobilier d'entreprise

Action pour mémoire – Hors CDRA – Réalisé en interne par le Symbord

CONSTAT

Un schéma directeur des zones d'activités économiques a été défini lors du précédent CDRA.
Le document d'orientations générales du SCOT identifie les zones d'accueil de l'activité économique.

Il existe sur le territoire de nombreuses friches liées aux fermetures d'usines (ex : Tréfimétaux en 2001, Phoenix) notamment au cœur de la ville de Pont de Chéruy et en bordure du Rhône sur la commune de Hières sur Amby (Carrel, usines Textile).

OBJECTIF

- Définir les zones prioritaires pour l'accueil d'activités en réactualisant les documents existants
- Préparer l'action 8-2 : Aménagement et requalification des friches et 8-3 Aménagement ZA et immobilier

CONTENU

- Etude d'inventaire quantitatif et qualitatif sur les 3 secteurs
- Définition d'une stratégie de réhabilitation des friches industrielles
- Actualisation du Schéma directeur des ZA

MAITRISE D'OUVRAGE ⇨ SYMBORD

PARTENAIRE : Collectivités concernées

Objectif 8 - Assurer un développement économique endogène et exogène axé sur la qualité
Action 8-2 Aménagement immobilier d'entreprises

CONSTAT

Malgré le contexte de crise industrielle subi par le territoire, il existe peu de structures pour accueillir les créateurs d'entreprises (pépinières) ou les entreprises souhaitant s'étendre ou s'implanter (atelier relais).

OBJECTIF

- Répondre aux demandes précises d'entreprises souhaitant s'implanter et se développer sur le territoire
- Accueillir les jeunes créateurs d'entreprises dans des pépinières offrant des services adaptés

CONTENU

- Acquisition d'immobilier et de foncier bâti
- Travaux de conservation et de réhabilitation des bâtiments en friches industrielles
- Aménagement de bâtiment (rénovation ou construction) : atelier relais ou pépinières d'entreprises
- Opérations immobilières en collectif : pépinières et ateliers relais

CRITERE DE SELECTION DES PROJETS

Les critères de sélection seront ceux définis par la Direction de l'Economie sur les différentes formes d'immobilier d'entreprise, notamment concernant la mise à disposition à l'entreprise : Location favorisant la rotation des entreprises (location précaire) sans possibilité de revente à l'entreprise.

Priorité sera donnée aux projets en Haute Qualité Environnementale et en Haute Performance Energétique.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités concernées

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses			Recettes	
2 projets envisagés : - Construction d'atelier relais (Pays des Couleurs - Réhabilitation d'une friche industrielle et aménagement de bureaux- pépinières (Pont de Chérucy)	I	600 000	Conseil Régional 25%	150 000
			Conseil Général LT	à définir
			Autofinancement	450 000
TOTAL		600 000	TOTAL	600 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre et qualité des projets
- Nombre d'entreprises ayant bénéficié des nouvelles solutions.
- Nombre d'emplois créés ou pérennisés.

Action 8-3 Aménagement des zones d'activités

CONSTAT

Les zones d'accueil de l'activité économique sont encore diffuses sur le territoire. La proximité immédiate des grandes zones de l'espace métropolitain (Plaine de l'Ain, Parc de Chesnes, St Exupéry...) nous oblige à nous positionner en terme de qualité environnementale.

En 2003, un schéma directeur des zones d'activités a été réalisé. Il a permis de développer la signalétique interne et externe des zones et d'enclencher une première tranche de requalification environnementale.

Les zones d'activités sont mieux identifiées et se remplissent progressivement.

OBJECTIF

- Maintenir et créer des emplois locaux en mettant des zones à disposition des entreprises.
- Renforcer un positionnement fort en terme de qualité environnementale
- Obtenir un avantage comparatif concurrentiel en aménagement ces zones pour les rendre attractives et en proposant des services pour les entreprises et leurs salariés

CONTENU

- Signalisation des Zones d'activités (cf. schéma directeur réalisé dans le cadre du CDRA1)
- Requalification environnementale et paysagère des ZA (cf. schéma directeur réalisé lors du CDRA1)
- Recensement des besoins en services : définition d'un plan d'action, en lien avec la veille économique
- Accompagner les aménagements paysagers (prairies fleuries...) dans les projets publics : ZAE, Voirie... et prendre en compte les corridors biologiques sur des périodes transitoires

CRITERE DE SELECTION DES PROJETS

Un règlement d'attribution précis sera établi avec les services de la Région et du Département pour définir les critères de sélection des projets : Positionnement, qualité, services

La Région n'interviendra que sur les zones en TPZ et TPU.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités concernées (Communautés de communes de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs)

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Requalification paysagère Signalisation des ZAE Etude de faisabilité Services	I	Conseil Régional 25%	155 000	
		Conseil Général CT	A définir	
		Autofinancement	465 000	
TOTAL		620 000	TOTAL	620 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Application du schéma directeur de signalisation et d'aménagement de zones d'activités
- Nombre de zones requalifiées et aménagées
- Création de services aux entreprises : restaurant, crèche, services administratifs

Objectif 8 - Assurer un développement économique endogène et exogène axé sur la qualité
Action 8-4 Promotion économique du territoire

CONSTAT

Devant le besoin d'implanter des activités complémentaires aux entreprises de pointe présentes sur le territoire (Biomérieux, Erard, Gindre, Hexcel, Mermet, Prysmian, Vicat), il est nécessaire de développer une promotion commune du territoire.

Le territoire souffre de lacunes en terme de notoriété et d'image de marque.

La mise en place d'actions communes à l'ensemble de la Boucle du Rhône améliorerait sa lisibilité depuis l'extérieur.

OBJECTIF

- Faire connaître le potentiel économique du territoire en terme de diversité d'activités, en terme de possibilité foncière et immobilière pour accueillir de nouvelles entreprises
- Mettre en avant le positionnement géographique central aux 3 grandes agglomérations voisines (Lyon, Grenoble, Genève) ainsi que les caractéristiques locales (qualité de paysages, du cadre de vie...)
- Pallier au manque d'image de marque et promouvoir le territoire de manière active en créant des outils de promotion et de communication
- Se positionner stratégiquement sur des thèmes tels que la qualité environnementale, les bioressources, le son ou l'aéroport.

CONTENU

- Réaliser un Plan de promotion global
- Mettre en place des outils de communication et de promotion économique du territoire (éditions, internet, mailing, etc...) et les diffuser

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD

PARTENAIRES : Communautés de communes, Agence d'Etude et de Promotion de l'Isère

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
12 000 x 5 ans	F	60 000	Conseil Régional 50%	30 000
			Conseil Général 20%	12 000
			Autofinancement Symbord	18 000
TOTAL		60 000	TOTAL	60 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Suivi et mise en place du plan média
- Rationalisation des outils de communication du territoire
- Evaluation de l'impact des outils de promotion : retour des entreprises

Objectif 8 - Assurer un développement économique endogène et exogène axé sur la qualité
Action 8-5 Accompagnement vers les certifications Qualité / Environnement

CONSTAT

Le territoire est en crise industrielle où subsiste des écueils dus aux fermetures d'entreprises (Tréfinmétaux, Phoenix) et la baisse des emplois dans le secteur industriel (une baisse de 13% entre 2000 et 2004). Les thématiques Qualité / Environnement sont importantes pour le positionnement identitaire du territoire au regard de ces atouts naturels et de positionnement géographique.

OBJECTIF

- Renforcer un positionnement fort en terme de qualité environnementale en matière de stratégie économique
- Inciter aux démarches de qualité
- Conforter l'image du territoire

CONTENU

- Accompagner les certifications Qualité pour les ZA (Prestations externes)
- Accompagner les entreprises vers des démarches collectives "Qualité" (environnement, énergie, management)

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Communautés de communes

PARTENAIRES : Chambre consulaires, Association d'entreprises

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
5 études/accompagnement AMO	I		Conseil Régional 30%	15 000
			Conseil Général 20%	10 000
			Autofinancement	25 000
TOTAL		50 000	TOTAL	50 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de projets accompagnés

Objectif 9 – Créer de nouvelles filières d'activités en s'appuyant sur le potentiel du territoire
Action 9-1 Favoriser l'accueil d'activités liées à l'aéroport St Exupéry (maintenance, sous-traitance, ...)

CONSTAT

La proximité géographique de l'aéroport constitue un potentiel encore largement sous-exploité. Les activités en lien avec l'aéroport sont en constante augmentation. Il existe une opportunité de développer en ce sens de nouvelles filières sur le territoire. De plus, le besoin est clairement exprimé d'une zone d'activités de proximité de 8 à 10 ha.

OBJECTIF

- Mise en place d'un plan stratégique pour travailler avec la zone aéroportuaire et créer des partenariats
- Accueillir des activités annexes à celles de l'activité aéroportuaire (sous-traitance cf. politique régionale, maintenance)
- Veille économique sectorielle et territoriale : développer de nouvelles filières

CONTENU

- Participation à l'étude interSCOT sur l'espace stratégique autour de la plateforme multimodale de l'aéroport St Exupéry
- Recenser les besoins, définir une stratégie et un plan d'action (Etude préalable)

CRITERE DE SELECTION DES PROJETS à mieux définir par la création d'un groupe projet (auquel la DERTT de la Région sera associée)

Cf. programme pour la sous-traitance de la Région

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD, Collectivités concernées (en lien avec les services de l'aéroport)

PARTENAIRES : InterSCOT, Chambres consulaires, Aéroport, Air France

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Etude stratégique	F	Conseil Régional 25%	12 500	
Etude et plan d'action		Conseil Général 25%	12 500	
		Autofinancement	25 000	
TOTAL		50 000	TOTAL	50 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Réalisation des études
- Définition du plan d'action
- Développement d'activités et d'emploi sur le territoire en lien avec l'aéroport

Action 9-2 Valoriser les agroressources du territoire
Animation et coordination de la filière agroressources - HORS CDRA

CONSTAT

Le territoire de la Boucle du Rhône cherche à mieux valoriser ses ressources naturelles à travers le développement de filières innovantes de valorisation des agroressources. La production d'huile végétale pure (issue du pressage du colza et du tournesol) pour une utilisation comme carburant, combustible ou tensioactif et la fabrication de granulés mixtes combustibles (mélange de bois, résidus de céréales et tourteaux), initiées dans le cadre d'un projet de territoire, permettent de rassembler des acteurs publics et privés autour d'objectifs communs tels que la diversification des débouchés de l'agriculture, la mise en place de circuits courts d'approvisionnement et de commercialisation, la structuration de la filière bois et le soutien à l'activité économique des entreprises. Dans un contexte où les économies d'énergie et la production de nouvelles énergies deviennent incontournables, d'autres filières prometteuses ont leur place sur le territoire (biolubrifiants, bioplastiques, biomatériaux, biocarburants, textiles naturels, biocombustibles, etc.).

OBJECTIFS

- Ouvrir une dynamique de territoire sur les agroressources à partir et au-delà du projet de territoire en cours hors huiles végétales pures et granulés mixtes.
- Répondre à des problématiques propres au territoire en rassemblant partenaires privés et publics.
- Accompagner les industriels engagés dans les filières innovantes de valorisation de bioressources (hors HVP et granulés mixtes) sur les aspects technico-économiques, environnementaux et juridiques.
- Aider la mise en place de nouveaux projets de valorisation des agroressources.
- Evaluer les progrès environnementaux et sociaux obtenus grâce aux projets (à l'aide d'indicateurs).
- Assurer une veille technique et réglementaire, nationale et internationale, sur les agroressources.
- Développer un réseau d'acteurs sur ces filières innovantes de valorisation des agroressources et assurer la communication externe sur ce « pôle de compétences ».

CONTENU

- Animation et coordination des filières de valorisation d'agroressources (hors HVP) 1 poste
- Réalisation d'études d'impacts et/ou de faisabilité technico-économique pour un ou plusieurs projets de valorisation des agroressources dans des filières innovantes. Intervention d'un bureau d'études.

NB : les actions sur la filière HVP devront être intégrées à la politique régionale en la matière (DADR)

MAITRISE D'OUVRAGE ⇔ Collectivités, entreprises et associations concernées

PARTENAIRES : Collectivités locales, Entreprises, chambres consulaires, CRPF

PLAN DE FINANCEMENT

HORS CDRA

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'études réalisées
- Mise en place de la filière
- Nombre de réunions organisées pour étudier des projets de valorisation des agroressources
- Nombre d'emplois créés ou maintenus

Objectif 9 – Créer de nouvelles filières d'activités en s'appuyant sur le potentiel du territoire

Action 9-3 Valoriser les agroressources du territoire Structuration de la filière FORÊT-BOIS

CONSTAT

Le fort morcellement de la forêt privée, largement majoritaire sur le territoire "Boucle du Rhône", et le sous-équipement des massifs (*routes, pistes, places de dépôt, plateformes logistiques...*), sont les freins à l'utilisation du bois local. La valorisation de cette ressource naturelle, menée dans le cadre d'une gestion et d'une exploitation durables des parcelles, d'une part permettrait le développement de l'activité économique rurale, avec l'entretien des espaces forestiers et des paysages, et, d'autre part participerait à la lutte contre les gaz à effet de serre (*bois énergie, circuits courts de distribution...*). À ce titre, la mise en œuvre du Pôle d'Excellence Rurale "Filières innovantes de bio-ressources" est une réelle opportunité pour la filière forêt-bois de se structurer en Nord-Isère.

OBJECTIFS

- Impliquer et fédérer les propriétaires forestiers privés pour développer la filière forêt-bois locale.
- Aider l'installation et le maintien d'une ressource humaine (*entrepreneurs de travaux, exploitants...*).
- Développer la complémentarité "Bois-Énergie / Bois d'œuvre" pour améliorer les peuplements.

CONTENU

- Constituer une structure locale de type Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF), dont la forme juridique est proche de la copropriété, et qui participe à la restructuration du foncier forestier :
- Organiser et animer des réunions de sensibilisation avec le groupement de sylviculteurs VALFOR ;
- Contacter et conseiller les propriétaires ;
- Concevoir et réaliser un programme de communication via les collectivités (*E.P.C.I., mairies...*) ;
- Inciter la mise en œuvre d'une gestion et d'interventions sylvicoles concertées et groupées.
- Améliorer l'équipement des massifs en termes de desserte.
- Développer une sylviculture, avec la mobilisation de Bois-Énergie, visant l'amélioration des peuplements et la production de bois d'œuvre de qualité (*feuillus précieux sur terrains fertiles*) : formation (*vulgarisation*) et installation de chantiers pilotes et de placettes expérimentales (*sites écoles*).

NB : Les investissements éligibles aux FRIS, FRAC ou aux opérations sylvicoles élargeront à ces dispositifs et non au PSADER.

MAITRISE D'OUVRAGE CRPF – Groupement de sylviculteurs VALFOR

PARTENAIRES SYMBORD – Collectivités locales – CG38 – DDAF

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Coûts de fonctionnement Sensibilisation, animation et accompagnement CRPF (<i>soit 225 journées technicien à 450 €</i>)	F	100 000	Conseil régional - PSADER 40%	60 000
			Conseil général 25%	37 500
Coûts d'investissement Équipements informatiques, S.I.G. (<i>cartographie des parcelles</i>), achat de données (<i>cadastre...</i>), réalisation de placettes, supports de communication.	I	50 000	Autres financements (35%), dont fonds propres C.R.P.F.	52 500
TOTAL		150 000	TOTAL	150 000

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Dépôt des statuts de l'Association syndicale
- Nombre de propriétés adhérentes à l'Association syndicale
- Surface forestière totale comprise dans l'Association syndicale
- Nombre de propriétaires adhérents au groupement de sylviculteurs VALFOR

Objectif 9 – Créer de nouvelles filières d'activités en s'appuyant sur le potentiel du territoire
Action 9-4 Valoriser les agroressources du territoire
Projets d'utilisation de l'Huile Végétale pure et des granulés mixtes - HORS financement PSADER

CONSTAT

Le territoire de la Boucle du Rhône cherche à mieux valoriser ses ressources naturelles à travers le développement de filières innovantes de valorisation des bioressources. La production d'huile végétale pure de colza ou tournesol pour une utilisation comme carburant, combustible ou tensioactif et la fabrication de granulés mixtes combustibles (mélange de bois, résidus de céréales et tourteaux), initiées dans le cadre d'un projet de territoire, permettent de rassembler des acteurs publics et privés autour d'objectifs communs tels que la diversification des débouchés de l'agriculture, la mise en place de circuits courts d'approvisionnement et de commercialisation, la structuration de la filière bois et le soutien à l'activité économique des entreprises.

Dans un contexte où les économies d'énergie et l'utilisation de nouvelles énergies deviennent incontournables, les collectivités et les entreprises privées, en tant que gestionnaires de flottes captives et maîtres d'ouvrage sur la construction ou la rénovation de bâtiments publics et collectifs, sont les premiers utilisateurs potentiels de carburants alternatifs et de bois énergie dans des chaudières collectives ou des réseaux de chaleur.

OBJECTIF

- Proposer des débouchés locaux pour les produits issus des filières innovantes de valorisation des bioressources et lancer une dynamique d'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire de la Boucle du Rhône.

CONTENU

- Adaptation des véhicules de flottes captives (camions-bennes, tracteurs, véhicules utilitaires...) à l'utilisation des huiles végétales pures (HVP) par l'installation de kits de bicarburation ou des modifications sur les moteurs.
- Equipement des collectivités en matériel de stockage ou de manutention pour l'utilisation de l'HVP.
- Installation d'une chaudière collective ou d'un réseau de chaleur alimenté aux granulés mixtes et/ou bois énergie.
- Suivi technique des équipements, analyse des émissions issues de la carburation de l'huile et de la combustion des granulés dans les chaudières. Intervention d'un bureau d'études (cf. fiche 9.3).

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités concernées

PARTENAIRES : Comité d'Expansion Economique, collectivités, entreprises concernées, bureau d'études Démarche régionale pilotée par la FRCUMA

PLAN DE FINANCEMENT - HORS PSADER

Dépenses			Recettes	
Adaptation des moteurs		50 000	Conseil Régional – D2E/DADR 30% LT	A définir
Soutien à l'équipement	I	20 000	Conseil Général 25%	37 500
Installation d'une chaudière collective		80 000	Autofinancement	112 500
TOTAL		150 000	TOTAL	150 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de véhicules modifiés
- Quantité de gaz à effet de serre non émis grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles

Objectif 9 – Créer de nouvelles filières d'activités en s'appuyant sur le potentiel du territoire
Action 9-5 Faire venir le très haut débit (hors CDRA) et développer les usages (Terres à Clic)

CONSTAT

Une étude de faisabilité pour l'accès au haut débit sur le Nord Isère est en cours depuis l'automne 2007 sur 5 territoires CDRA. Les premiers éléments de diagnostic signalent non seulement une couverture encore incomplète en haut débit (ADSL) pour les citoyens mais aussi des zones d'activités non desservies en très haut débit. En outre, le développement des usages en matière de TIC ouvre des perspectives intéressantes pour plusieurs actions sur le territoire.

OBJECTIF

- Améliorer et homogénéiser l'accès au haut débit sur le territoire (hors CDRA)
- Accompagner et développer les usages des technologies de l'information et de la communication

CONTENU

- Participation à l'appel à projet Terre à clic (candidature décembre 2007 en inter-CDRA)

Le dispositif Terres à Clic a été sollicité en partenariat avec les territoires voisins : Isère Portes des Alpes et Vals du Dauphiné. Un comité de pilotage sera mis en place afin de développer une collaboration entre nos 3 territoires

- Développer les usages en matière de très haut débit sur le territoire : Etude et plan d'actions (dans la suite de Terres à Clic)
 - E-commerce
 - E-administration
 - Vente directe
 - Commercialisation produits touristiques
 - Point d'information
 - Formation

Les 3 thématiques prioritaires de réflexion autour des usages sont : Développement économique (au sens large), Gouvernance et les Services à la population. Certaines actions, en matière d'usages TIC, déjà envisagées par les commissions, sont inscrites dans d'autres fiches actions : 8-4, 11-1, 14-2, 16-3.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD, Collectivités, associations concernées / SIDERHAL

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Accès Très haut débit – Infrastructures		Hors CDRA	Conseil Régional 40%	20 000
Etude et autres actions transversales en faveur du développement des usages dans la suite du dispositif Terres à Clic	I	50 000	Conseil Général	0
			Autofinancement	30 000
TOTAL		50 000	TOTAL	50 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Taux de couverture Haut débit
- Accès au très haut débit pour les zones d'activités stratégiques
- Développement des 3 projets identifiés dans le dispositif Terres à clic

Objectif 10 – Accompagner, soutenir la création, le maintien et la transmission des entreprises
Action 10-1 Stimuler la création et la transmission en accompagnant les porteurs de projets dans leurs démarches par une ingénierie d'accompagnement et un réseau

CONSTAT

De nombreuses PME sont présentes sur le territoire (2200 entreprises immatriculées à la CCI ont moins de 20 salariés).

Le nombre de demandes de création d'entreprises (200 créateurs en moyenne accueillis par an au comité dont 75 % sont demandeurs d'emploi qui bâtissent ainsi un projet professionnel sur le territoire).

La plate-forme d'initiatives locales (Nord Isère Initiative) fonctionne depuis plusieurs années à l'échelle des 3 CDRA du Nord Isère.

OBJECTIF

- Accueillir, aider au démarrage pour professionnaliser et pérenniser l'activité
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches ante- création et de développement post-crétion
- Constitution d'un réseau pour mutualiser les connaissances et les moyens
- Professionnalisation et pérennisation de l'activité économique locale (Gestion des Ressources Humaines)

CONTENU

- Ingénierie d'accompagnement / Poste de chargé de mission "Crétion" dédié à l'animation de la PFIL Nord Isère Initiatives sur le territoire Boucle du Rhône: Appui, conseil, aide au montage de dossier de création.
- Aide aux recherches de financement (prêts d'honneur, IDéclit, partenariat bancaire privilégié), relais de la politique économique régionale
- Actions collectives : parrainage, apéritif, communication, mise en réseau Club de la Jeune Entreprise...
- Participation au poste de coordination de la plate-forme Nord Isère Initiative (action Inter CDRA) – Prise en charge d'1/3 du coût du poste

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Nord Isère Initiative

PARTENAIRES : SYMBORD, chambres consulaires et collectivités

En relation avec le projet Rhône Alpes Région de l'Entreprenariat (RARE)

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
1 poste "chargé de mission Crétion"	F	332 500	Conseil Régional 50%	166 250
+ 0.33 poste pour NII			Conseil Général 0%	0
Soit 50 000 x 1.33 x 5 ans			Autofinancement Symbord	166 250
TOTAL		332 500	TOTAL	332 500

INDICATEURS D'EVALUATION

- Rapport d'activité annuel de NII
- Nombre de projets accompagnés
- Nombre de projets financés
- Montant des aides octroyées
- Nombre d'emplois induits par les créations reprises d'entreprises financées
- Nombre de suivis d'entreprises et de parrainage réalisés
- Taux de pérennité à trois ans
- Nombre de réunions du Club Jeune Entreprise, nombre de participants

Objectif 10 – Accompagner, soutenir la création, le maintien et la transmission des entreprises
Action 10-2 Assurer le renouvellement des exploitations et favoriser l'activité en milieu rural

CONSTAT

- Les exploitants âgés de plus de 55 ans sont majoritaires sur le territoire, mais seulement 39 % d'entre eux savent qui va leur succéder. Or la proximité de bassins d'emplois importants (proximité de Lyon), la pression foncière accrue liée au développement de l'urbanisation autour des bourgs, et la conjoncture difficile de certaines filières, limitent les installations en agriculture. Parallèlement, les porteurs de projets (agricoles et ruraux) ont besoin d'être intégrés localement et accompagnés dans leurs démarches.
- Par ailleurs, l'ADASEA de l'Isère fait le constat de l'inadéquation entre l'offre et la demande gérées par les Répertoires Départementaux à l'Installation (RDI) Agricole, sachant que les demandes sont de plus en plus orientées vers des projets alliant activité agricole et rurale (artisanat, petit commerce, etc...). Les bassins de consommation proches de la Boucle du Rhône présentent un atout pour le développement d'activités économiques et/ou la recherche d'emploi pour les conjoints de ces porteurs de projet.
- De plus, pour faire suite à une démarche prospective (réalisée en 2006/2007) sur "l'ouverture du répertoire au rural" en décloisonnant l'agriculture, il s'agirait de créer des partenariats avec les autres acteurs de la création d'activité (Chambres Consulaires, ANPE, CTEF, CRDR, etc...) afin de faire connaître des offres d'activités rurales.

OBJECTIF

Renforcer le dispositif RDI au niveau local, en complément de la politique territoriale de la Région
Connaître et accompagner les cédants (prioritairement ceux de plus de 55 ans) et les exploitants à la recherche d'associés en leur apportant information et conseil dans leur projet de transmission
Connaître et faire connaître les porteurs de projet « locaux », agricoles ou ruraux, auprès des partenaires territoriaux (élus, décideurs, financeurs, organismes consulaires,...)
Accompagner les personnes réfléchissant à la transmission de leur structure (économique, foncière, bâti, clientèle, etc....)
Identifier et proposer des offres d'activités rurales aux porteurs de projets du territoire

CONTENU

- Réalisation de "perspectives agricoles et rurales"
- Information et sensibilisation (individuelle et collective) des cédants à la transmission (Liste des cédants à fournir chaque année) – Point Accueil transmission Isère Hors PSADER
- Création et animation d'un ou plusieurs comités locaux d'installation (5 j. par an)
- Accompagnement des porteurs de projet : analyse des conditions de faisabilité du projet, évaluation des besoins d'accompagnement, mise en relation avec les réseaux locaux *en complément de la politique régionale (Point accueil transmission)*
- Repérage des cédants potentiels du territoire
- Organisation de journées événementielles sur l'installation en milieu rural (1/an, en lien avec les territoires voisins : IPA et VdD et différentes de la Quinzaine de l'installation)
- Repérage et construction d'offres d'activités agri-rurales
- Mise en place d'un groupe multi-sectoriel de suivi des offres d'activité du territoire et des porteurs de projet (2 j. par an)

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ ADASEA, Chambre d'agriculture de l'Isère, autres structures concernées.

PARTENAIRES : CRDR, Observatoire Régional Installation et transmission

Les maîtres d'ouvrage veilleront à transmettre au Point Accueil Transmission de l'Isère les données recueillies dans le cadre des actions de cette fiche afin d'alimenter l'observatoire régional de la politique régionale de soutien à l'installation et l'installation en agriculture

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Etudes perspectives agricoles et rurales – Repérage - (3 études/an, 8 jours par étude = 120 jours x 450 €/j)	54 000	Conseil Régional 40 %	37 900
Accompagnement des cédants potentiels et des porteurs de projet (100 j)	Hors PSADER	Conseil Général 25 % (hors animation sur 79 000 € de dépenses)	19 750
Création et animation d'un ou plusieurs comités locaux d'installation. Mise en place d'un groupe multi-sectoriel	15 750	Autofinancement (dont Etat – FICIA)	37 100
Organisation de journées évènementielles (30 j)	13 500		
Repérage d'offres d'activités (25 j)	11 500		
TOTAL	94 750	TOTAL	94 750

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'études "Perspectives agricoles" réalisées
- Nombre de CLI créés et activité de ces CLI
- Nombre de cédants potentiels rencontrés
- Nombre de porteurs de projet agricoles et ruraux rencontrés
- Nombre de bulletins créés
- Création et animation d'un groupe multisectoriel
- Nombre d'offres d'activité proposées
- Journées évènementielles réalisées

Objectif 11 – Conforter et organiser l'activité commerciale et artisanale du territoire
Action 11-1 Animer et coordonner le réseau des commerçants et artisans à l'échelle de la Boucle du Rhône et proposer des actions collectives de promotion et de commercialisation

CONSTAT

Il existe 7 Unions Commerciales et Artisanales sur le territoire. Elles ont la volonté de se regrouper, confortées par l'expérience de 2000-2007 (ORAC, Cœur de Pays) sur les trois zones (Pont de Chérucy, Crémieu, Morestel).

Un problème de turn-over existe dans les commerces. La place du commerce traditionnel est à conforter en raison d'une évasion commerciale forte.

Le commerce subit également la concurrence des emplois dans le secteur des services.

OBJECTIF

- Conforter les entreprises localement et les personnes en leur proposant des services adaptés à leurs besoins (éviter évasion commerciale et maintien de la vie locale)
- Animer le réseau pour apporter une plus value au marché local
- Créer des emplois locaux

CONTENU

- Poste d'animation et de coordination du réseau d'Unions Commerciales et artisanales
- Mise en place d'actions collectives
 - Communication
 - Salons
 - Formation
 - Signalétique
 - Equipement (acquisition et mise en commun de matériel)
 - Observation et suivi
 - ...

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Un règlement d'attribution précis sera établi avec les services de la Région et du Département pour définir les critères de sélection des projets.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD,

PARTENAIRES : Collectivités concernées, Unions Commerciales, FISAC

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses			Recettes	
Poste 40 000 x 4 ans	F	160 000	Conseil Régional 50%	105 000
Actions collectives : 10 000 € x 5			Conseil Général	Condition FISAC
			FISAC ?	?
			Autofinancement	105 000
TOTAL		210 000	TOTAL	210 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Réalisation des actions.
- Rationalisation des outils de communication
- Mobilisation des acteurs.

Objectif 11 – Conforter et organiser l'activité commerciale et artisanale du territoire
Action 11-2 Valoriser l'artisanat d'art du territoire par la structuration d'un réseau des professionnels et le soutien aux actions collectives

CONSTAT

Le secteur des Métiers d'art rassemble des artisans d'art et des artistes très variés et travaillant tous les matériaux (bois, terre, métal, tissu, cuir, papier, verre...). Le territoire de La Boucle du Rhône compte une quarantaine d'ateliers d'art, répartis dans toutes les communes, et particulièrement à Crémieu et Morestel. Ils bénéficient d'une bonne image générale et ceci représente un atout pour la valorisation du cadre de vie et du tourisme du territoire.

Cependant, leurs créations d'objets et d'œuvres comme leurs prestations de décoration et aménagement intérieur et extérieur ou leur offre de stages et cours aux particuliers sont encore méconnues et insuffisamment commercialisées.

Pour assurer la viabilité de ces ateliers, souvent de très petite taille, et tout particulièrement ceux récemment créés, ils doivent se distinguer des productions industrielles et/ou importées et faire face parfois à la concurrence déloyale de travail non déclaré.

Il s'agit de valoriser leur qualité et leur « garantie d'origine » et renforcer leur structuration collective pour se promouvoir et créer de nouvelles formes ou lieux de commercialisation.

Ceci s'inscrit dans le prolongement de l'arrêté national de 2003 de reconnaissance d'une liste de 217 métiers d'artisanat d'art et du Programme régional de développement des Métiers d'art *Panoram'art*, approuvé en juin 2007 par les pouvoirs publics et les organisations professionnelles.

OBJECTIF

- Maintenir et développer le secteur des métiers d'art, sa viabilité économique et ses emplois,
- Valoriser les métiers d'art dans la promotion du territoire.
- Développer les pratiques d'achats en « circuits courts » auprès de ce secteur économique.

CONTENU

- Aide à la structuration collective et à la participation aux instances partenariales existantes (CLD, Union commerciale et artisanale, offices de tourisme...).
- Création et promotion d'un circuit de 15 ateliers Métiers d'art de la Boucle du Rhône, dans le respect de la charte graphique régionale des circuits Métiers d'art et en articulation étroite avec la politique touristique territoriale (charte et formations communes, plaquette-annuaire, enseignes, actions de promotion et d'animation, en particulier participation aux Journées nationales Métiers d'art...).
- Promotion – auprès du public, des élus et des acteurs du tourisme et du commerce local - des signes de reconnaissance de leur qualité professionnelle et de leur « garantie d'origine » (cf. charte Panoram'art). Promotion dans les ateliers, les expositions et toute autre action de communication.
- Promotion de l'offre de stages et cours loisirs : création d'offres combinées avec les hébergeurs touristiques, Forum Savoir faire, plaquette...
- Amélioration ou création d'événements de commercialisation Métiers d'art ciblées sur des produits innovants ou « haut de gamme » : conception, scénographie, communication, animations culturelles (dans le prolongement du suivi de formation professionnelles Marketing et Design par les professionnels participants).
- Etude de faisabilité et aide à la communication pour le lancement de nouvelles formes de commercialisation (cf espace show room, boutique collective en ligne, location d'expo collective clé en main à des centres culturels...).

MAITRISE D'OUVRAGE : SYMBORD.

Délégation possible à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vienne et à des groupements professionnels représentatifs.

PLAN DE FINANCEMENT SUR 5 ANS

Dépenses		Recettes		
. promotion d'un circuit Métiers d'art (plaquette, mailing 3000 contacts, animations...) – 1 événement par an x 3000 €	F	15 000	Conseil Régional 30 %	41 700
		4 000	Conseil Général 0 %	0
. promotion de l'offre de stages et cours loisirs auprès des habitants, prescripteurs et touristes (2 forums plaquette, affiches, envois)	F		<i>Collectivités accueillant des événements : contribution matérielle et logistique</i>	
. communication et agencement pour 2 événements/ an (scénographie, affiches, relations presse, animations culturelles, invitations d'artistes) 10 événements x 10 000 €		100 000	Autofinancement . frais de participation des entreprises . temps des entreprises pour l'organisation logistique des salons . sponsors	74 800
. étude de faisabilité et communication pour show room ou autre forme collective de commercialisation		20 000		
. animation d'un réseau de professionnels – 10 j / an		22 500	. temps agent Chambre de Métiers	22 500
TOTAL hors temps animation		139 000	TOTAL	139 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de professionnels métiers d'art participant à l'action
- Nombre de professionnels métiers d'art associés à la conception et aux décisions
- Respect de la charte d'engagement Panoram'art et de la légalité (expositions)
- Effets attendus en terme d'élargissement de la notoriété, de visitorat et de pratiques d'achats

Objectif 12 - Mettre en adéquation les ressources humaines du territoire en réponse aux besoins du marché local (en lien avec le CTEF)

Action 12-1 Rapprochement Ecoles / Entreprises

CONSTAT

La mission de rapprochement Ecoles / Entreprises existe depuis 6 ans, durant lesquels une dizaine d'entreprises, une trentaine de classes et plus de 600 élèves se sont engagés, elle permet de se faire rejoindre deux milieux pourtant imbriqués mais qui se connaissent peu. Il s'agit essentiellement de jumelages de classes des établissements du territoire (7 collèges et 4 lycées) avec des entreprises. Cela permet aux élèves de découvrir le monde du travail et ainsi de mieux choisir leur orientation scolaire.

OBJECTIF

- Favoriser l'interconnaissance entre le monde scolaire et le monde de l'entreprise : meilleure connaissance des métiers, valorisation de leur image, premiers contacts avec le monde du travail.

CONTENU

- Réunions de coordination entre le milieu scolaire (chefs d'établissements, professeurs) et le monde de l'entreprise (industrie, bâtiment, commerce, services) afin d'établir des actions sur lesquelles les élèves travailleront tout au long de l'année scolaire, notamment les DP3 et DP6 (classes de Découverte Professionnelle 3h ou 6h).
- Action partenariale par le jumelage de classes et des visites d'entreprises qui conduira systématiquement à un produit réalisé par les élèves et leur professeur (film, œuvre d'art, jeu, cédérom etc...) et présenté lors de la manifestation « Confluence », réunissant tous les acteurs du rapprochement écoles/entreprises (chefs d'entreprise, enseignants, élèves, parents, élus...)
- Aide aux forums des métiers, organisés de manière tournante par les collèges et qui concernent les élèves de 4^{ème} ou 3^{ème}. Y sont présentés, par des professionnels, des métiers du tertiaire mais aussi de l'artisanat etc... Une grande entreprise présentant ses différents services administratifs et de production peut intervenir également.
- Calendrier des stages d'élèves planifié et diffusé entre les collèges.
- Mise en condition dans certains collèges et lycées d'entretiens d'embauche et rédaction de Curriculum-Vitae devant des chefs d'entreprise.
- Intervention à la demande des enseignants sur divers sujets : la création d'entreprises, la présentation du territoire, la planification. Possibilité de stages d'enseignants en entreprises.

CRITERE DE SELECTION DES PROJETS

Les projets de classe doivent être présentés par l'enseignant responsable et validé par le SYMBORD. Certains critères sont indispensables, tels que les contacts et/ou visites d'entreprise, un vrai travail pédagogique en classe, une production en fin d'année. Lien avec le CTEF.

Les projets seront financés par expérimentations 18 mois (1 seule édition, événement sur 1 année)

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD

PARTENAIRES : Education Nationale, Etablissements scolaires, Entreprises locales

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Expérimentations de projets : Frais de déplacement (hors scolaires), productions des élèves, organisation de manifestation, forums, communication, édition, prestations, interventions...	F	30 000	Conseil Régional 40%	12 000
			Conseil Général 20%	6 000
			Autofinancement Symbord	12 000
TOTAL		30 000	TOTAL	30 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Animation de 6 réunions par année scolaire
- Nombre de rencontres jeunes-entreprises.
- Nombre de professionnels et d'entreprises mobilisés.
- Réalisation de la soirée de restitutions des partenaires - Fréquentation

Objectif 12 - Mettre en adéquation les ressources humaines du territoire en réponse aux besoins du marché local (en lien avec le CTEF)

Action 12-2 Soutien des structures d'insertion professionnelle

CONSTAT

La Mission Locale Nord Isère intervient sur les 3 territoires : Boucle du Rhône avec les antennes de Morestel et Chavanoz, Porte des Alpes avec les antennes de Villefontaine et Bourgoin-Jallieu et Vals Du Dauphiné avec l'antenne de la Tour du Pin/Pont de Beauvoisin.

Elle accompagne 3800 jeunes par an de moins de 26 ans qui ont quitté le système scolaire dont 1140 jeunes pour le Territoire BRD (chiffres prévisionnels 2007).

La Mission Locale Nord Isère est spécialisée dans l'ingénierie et dans la construction de parcours en vue de leur insertion professionnelle.

Les indicateurs de résultat 2006 sont : 1875 entrées en emploi, 480 entrées en formation pour l'ensemble des 3 territoires dont 1112 et 141 pour le Territoire BRD.

La Mission Locale Nord Isère propose une relation personnalisée et globale. En lien avec les partenaires locaux, elle apporte des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par les jeunes aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans ceux de la formation, de la santé, du logement, des ressources, de la citoyenneté.

Le développement de l'offre de service MLNI nécessite un renouvellement des supports de communication en direction des jeunes avec l'élaboration du « Guide de l'offre de service jeunes » et l'utilisation de SMS comme système d'information sur l'offre de formation et sur les offres d'emploi.

Le public jeune connaît peu ou mal les Entreprises. Les Entreprises connaissent peu ou mal les jeunes. Chacun part parfois avec une idée préconçue de l'autre au risque de perdre la possibilité de mieux se connaître pour faire tomber ses aprioris.

Nous proposons donc de permettre ainsi aux uns et aux autres de se rencontrer par le biais d'une Passerelle Entreprise comme facilitateur de contact et médiateur entre jeunes et employeurs.

OBJECTIF

- Diffuser de l'information sur les prestations jeunes, sur l'organisation administrative du Nord Isère et sur la citoyenneté.
- Utiliser les nouveaux procédés de communication en direction des jeunes.
- Préparer les jeunes, en collectif, à la recherche d'un emploi, à maîtriser la présentation de leur projet professionnel par une mise en situation d'entretien de recrutement.
Le travail porte sur l'importance des comportements non verbaux et sur la gestuelle, afin de mieux se « vendre » en entretien avec un employeur
- Accompagner et préparer les jeunes qui ont un entretien de recrutement prévu, d'une manière individuelle et personnalisée.
- Permettre aux jeunes prêts à l'emploi, de rencontrer des employeurs en direct et d'échanger sur leur mode de recrutement. L'occasion de faire tomber des aprioris de la part des uns et des autres, voir de se positionner pour un futur recrutement.
- Favoriser l'analyse et le transfert des compétences des femmes vers des filières et métiers traditionnellement masculin

CONTENU

1/ Communication « Guide Offre de service » :- Hors CDRA

2/ Communication « SMS » : Hors CDRA

3/ 15 MINUTES CHRONOS

Prestation à la journée :

- ✓ Matin : Travail autour du « savoir être », de la gestuelle et de l'expression orale, atelier collectif.
- ✓ Après-midi : la seconde demi journée est réservée aux entretiens réels avec des employeurs qui recrutent en 15 minutes chronos.

Chaque jeune présente son projet professionnel et ses compétences, aptitudes et motivation travaillées le matin.

4/ COACHING A LA CARTE

- ✓ Travail autour du « savoir être », de la gestuelle et de l'expression orale afin de préparer un entretien réel de recrutement dans les jours qui suivent.
- ✓ C'est une prestation de coaching et donc individualisée de 3 entretiens maximum de préparation.
- ✓ Un conseiller de nos partenaires d'EGEE, notre réseau de parrain, se rend directement sur l'antenne Mission Locale qui suit le jeune demandeur.

5/ LES MATINALES

- ✓ Les jeunes sont invités à rencontrer des Entreprises clairement désignées qui correspondent au secteur d'activité dans lequel ils veulent travailler, avec orientation sur les métiers dits « en tension » (BTP, Hôtellerie et restauration,etc).
- ✓ L'Entreprise est invitée et vient à la Mission Locale rencontrer les jeunes autour d'un petit déjeuner et d'une table ronde sur le thème du recrutement

6/ TRAVAIL DES FEMMES

Repérage des compétences, Identification des motivations, Prospection et sensibilisation des entreprises, Accompagnement dans l'emploi

- Intervention d'un professionnel identifié sur le transfert des compétences
- Utilisation de techniques et de logiciels appropriés aux repérages et transferts des compétences, à l'étude des fiches métiers
- Utilisation des réseaux entreprises de tous les partenaires
- Travail en partenariat avec l'ANPE, les organismes professionnels (CAPEB, UDIMEC, Chambre des métiers....) et organisme de formation

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Mission Locale Nord Isère (1 à 5), Association intermédiaire OSEZ (6)
Nous sollicitons les 2 autres CDRA sur cette même fiche action.

PARTENAIRES : Les services régionaux devront être associés à l'élaboration des cahiers des charges préalable aux prestations.

PLAN DE FINANCEMENT (Boucle du Rhône)

Dépenses			Recettes	
Communication		Hors CDRA	Conseil Régional 40%	6 800
- 4 prestations 15 mn Chrono x 250 Euros		1 000	Conseil Général 25%	4 250
Coaching à la carte 10 jeunes x 200 Euros	F	2 000	Autofinancement SYMBORD 5%	1 000
8 Matinales de l'entreprise x 125 Euros		1 000	Autofinancement 30%	4 950
Travail des femmes : Intervenant professionnel, études...		13 000		
TOTAL		17 000	TOTAL	17 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'accompagnement réalisé
- Nombre de réorientation réussie
- Nombre d'emplois et de formation trouvés
- Nombre d'entreprises intéressées

Objectif 12 - Mettre en adéquation les ressources humaines du territoire en réponse aux besoins du marché local (en lien avec le CTEF)

Action 12-3 Soutien des structures d'insertion sociale

CONSTAT

Les 23 jardiniers en insertion de l'atelier Couleur et Senteur ne savent pas tous comment utiliser au mieux le panier de fruits et les légumes qui leur est remis chaque semaine.

Sur les 77 familles bénéficiaires des produits de la banque alimentaire ou de denrées à bas prix par le biais de l'association d'insertion Bel Arc en Ciel beaucoup ne savent pas cuisiner les fruits et les légumes de saison et optent plus facilement pour des pâtes, du riz ou des plats cuisinés nettement plus chers.

OBJECTIF

- Mettre en réseau les associations d'insertion sociale qui œuvrent dans des secteurs complémentaires (production de légumes et de fruits et atelier cuisine)
- Utiliser l'apprentissage de la cuisine pour développer le travail en équipe dans le respect des règles de fonctionnement de la collectivité. Par la réalisation des recettes, les bénéficiaires pourront acquérir une meilleure estime d'eux même, se responsabiliser vis-à-vis de leur famille en diminuant leurs dépenses et valoriser leurs compétences et savoirs faire. Cet atelier doit leur permettre de redevenir acteur de leur vie à part entière.
- Enseigner aux bénéficiaires de l'insertion le parcours intégral des fruits et des légumes.
- Permettre aux jardiniers de valoriser leur production maraîchère (réalisation de conserves, coulis, ...)

CONTENU

Expérimentation sur 18 mois d'un projet d'insertion :

- Développer un atelier cuisine, ouvert aux bénéficiaires de plusieurs associations d'insertion, approvisionné en produits frais grâce aux travaux effectués dans le jardin d'insertion qui y serait dédié. Sensibiliser les participants aux bienfaits des légumes et des fruits de saison, à la notion d'équilibre alimentaire et à l'aspect économique de leur utilisation (contrairement aux produits cuisinés sous cellophane).
- Augmenter les surfaces cultivées pour répondre aux demandes de l'atelier et apprendre aux jardiniers des techniques de maraîchage respectueuses de l'environnement (compostage, fabrication et utilisation de purin d'orties, système d'optimisation des ressources en eau, ...)
- Faire évoluer les activités de cet atelier cuisine en fonction des demandes et des besoins. Par exemple, organiser des journées à thème pour faire découvrir les recettes d'autres pays et ainsi revaloriser les cultures de chacun, vendre les productions de l'atelier (coulis, confitures, ...), faire intervenir des professionnels de la restauration et pourquoi pas ouvrir une table d'hôtes.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Associations d'insertion sociale Couleurs et senteurs (Jardins) et Bel Arc en Ciel (Cuisine)

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses de fonctionnement du Jardin			Recettes	
Acquisition de matériels, d'équipements et de consommables	F	8 000	Conseil Régional 40%	12 800
			Conseil Général 25%	8 000
- animatrice « jardinière » - 1 jour / s jardin - 2h par semaine aromates	F	20 000 4 000	Symbord	4 000
			Autres - Fondation Vinci	7 200
TOTAL		32 000		32 000

Dépenses de fonctionnement de l'atelier cuisine			Recettes	
- Acquisition de matériels, d'équipements et de consommables	F	1 500	RRA 40%	11 200
Animation - conseillère 4h / s - secrétaire 1j / mois		7 500 2 000	Conseil Général 25%	7 000
- Location de véhicule pour le transport des bénéficiaires et des denrées (frais location, assurance, entretien...)		17 000	Autofinancement	5 800
TOTAL		28 000	Symbord	4 000
				28 000

L'achat de matériel cuisine est prévu et financé dans le cadre du CUCS

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de bénéficiaires des 2 ateliers
- Approvisionnement de l'atelier par le jardin
- Progression des savoir-faire

Action 13-1 Moderniser l'hébergement touristique local (hôtellerie de plein-air, accueil camping-cariste, hébergement rural)

CONSTAT

Pour capter des clientèles de courts séjours et surtout fidéliser une clientèle itinérante ou en transit, le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné doit conforter son offre d'hébergement. L'hôtellerie de plein-air est globalement vieillissante et peu structurée. Les tendances des clientèles sont de privilégier les campings offrant une offre de service diversifiée et de qualité. Une des préconisations nationales en matière d'hôtellerie de plein-air est de "thématiser" les campings : une thématique liée à un site ou une activité (ex. Eaux vives à l'Isle de La Serre), ou une thématique liée à une cible client (ex. groupes d'enfants)

Depuis quelques années, la clientèle des campings-caristes a progressé en nombre au niveau national et a surtout évolué dans ses attentes en matière de services. Notre territoire n'est quasiment pas équipé et encore moins structuré pour accueillir cette clientèle spécifique en termes de point de stationnement pour visiter un site historique par exemple, en aires de services et de stationnement pour la nuit. La clientèle camping-cariste est organisée en réseau et est très réactive aux nouveaux équipements réalisés. L'ancienne RN 75 draine une clientèle camping-cariste non négligeable que l'absence d'équipements locaux ne permet pas de capter et fidéliser.

L'offre d'hébergement en gîtes ruraux et chambres d'hôtes est relativement récente (- de 10 ans) et connaît un bon succès (une trentaine de structures en 2007). Elle valorise souvent un bâtiment rural de caractère (ancienne ferme, dépendance) qui participe à l'image du territoire de la Boucle du Rhône à l'architecture locale très typées (lauzes, tuiles écailles, pierres calcaires...). Cette offre, notamment les chambres d'hôtes, pallie une offre hôtelière vieillissante. Plus qu'un complément d'activité, elle permet à certains bons professionnels d'en faire une activité principale grâce à la clientèle d'affaire.

OBJECTIF

- Moderniser et optimiser la capacité d'accueil du territoire et en particulier l'hôtellerie de plein-air
- Développer les courts séjours pour une clientèle de proximité
- Attirer une clientèle réactive et fidéliser une clientèle camping-cariste de passage

CONTENU

- Réalisation d'un schéma d'organisation préalable pour la restructuration de l'hôtellerie plein air et l'accueil de la clientèle camping-cariste.

Hôtellerie de Plein Air

- Restructurer les campings en aidant la thématisation par rapport à une activité dominante ou une cible principale
- Participation aux travaux d'aménagements (ex : aménagement de blocs sanitaires spécifiques aux enfants, d'un espace qui leur soit dédié...)

Camping-car

- Créer des aires de services et de stationnement de préférence en lien avec un camping, soit 1 à 2 grandes aires de stationnement sécurisées pour la nuit et 3 à 4 aires de services (bornes, barrières, sanitaires, clôtures, signalisation...)
- Créer des places de stationnement spécifiques sur les parkings des sites touristiques pour faciliter la visite des sites

Les lieux précis des projets seront identifiés dans l'étude.

Hébergement rural et hôtelier

- Aide à la création de gîtes ruraux ou de chambres d'hôtes (4 chambres d'hôtes et 6 gîtes ruraux visés) respectueux de l'environnement
- Soutien au projet hôtelier : création, modernisation, extension
- Accompagnement et suivi des projets (action 14-1) dans le sens d'une prise en compte : Economie d'énergie et énergies renouvelables + tourisme adapté

Ligne non abondée dans le CDRA.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Un règlement d'attribution précis sera établi avec les services de la Région et du Département pour définir les critères de sélection des projets. Voici quelques pistes d'indicateurs à préciser :

- Réalisation entrant dans le schéma d'organisation préalable
- Camping adhérent à la charte "camping qualité"
- Investissement visant une clientèle particulière (familles, groupes d'enfant...)

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités, privés

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Aménagement des campings	I	100 000	Conseil Régional 25%	52 500
			Conseil général 25% camping car	27 500
Accueil de la clientèle camping-car		110 000	Conseil Général CT	A définir
			Autofinancement	130 000
TOTAL		210 000	TOTAL	210 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de projets aidés
- Nombre de lits concernés par la thématization
- Nombre de campings adhérents à la charte "camping qualité"
- Evolution des taux d'occupation
- Communication auprès de la presse spécialisée (camping-cariste)
- Evolution de la fréquentation globale sur la Boucle du Rhône de la clientèle de camping caristes
- Prise en compte de la dimension : Energie et Tourisme adapté

Objectif 13 – Aménager l'offre touristique pour capter des clientèles spécifiques

Action 13-2 Aménager les sites touristiques structurants

CONSTAT

Un des atouts majeurs du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné est représenté par la diversité et la densité des sites patrimoniaux et de loisirs. La clientèle principale de ces sites est composée avant tout d'excursionnistes individuels mais aussi de groupes (enfants, senior, affaires). Afin d'améliorer la compétitivité de ces sites, il convient de développer des aménagements qui soient adaptés à chaque type de clientèle principale afin d'assurer un développement marketing local par filière (famille, scolaire, affaires, senior...)

OBJECTIF

- Développer une stratégie marketing par segments de clientèle et non par sites ou activités. Cette stratégie devra suivre les préconisations du plan marketing réalisé en 2003 sur le territoire
- Renforcer l'attractivité des sites du territoire en développement des aménagements ou des animations spécifiques à certains types de clientèles au vu de l'étude réalisée

CONTENU

- Aménagement des sites touristiques structurants

Projets envisagés :

- Cité de Crémieu : redéfinition du plan de signalétique touristique (accès, circuits de visite...) adaptée à la cité médiévale de Crémieu classée en ZPPAUP, aménagement d'un espace muséographique et d'exposition dans le cadre d'une mise en valeur globale des remparts.
- Site archéologique de St Romain de Jalionas : dans la continuité des aménagements financés dans le CDRA 1, poursuite de la mise en valeur des vestiges (signalétique d'accès et de visite, consolidation et aménagement de consolidation...).
- Vallée Bleue à Montalieu-Vercieu : après étude préalable de repositionnement marketing, redynamisation de la base de loisirs (diversification des prestations, élargissement de la saison...).
- Chemin de fer du Haut Rhône : diversification de l'activité (vélo-rail), réaménagement de l'espace d'accueil et du site (aménagements paysagers), mise en valeur du dépôt pour un circuit de visite, modernisation de la balade en train (sonorisation...).
- Grottes de la Balme : création d'un espace d'accueil et d'animation pour groupes d'enfants. Réaménagement de l'espace d'accueil des visiteurs (billetterie, boutique, préparation à la visite...). Modernisation de la visite des Grottes pour un public familial/scolaire en utilisant les nouvelles technologies.
- Musée de Hières sur Amby : extension du musée sur la terrasse pour créer une salle dédiée à l'environnement de l'Isle Crémieu en lien avec les Espaces Naturels Sensibles de la tourbière et de Larina.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Un règlement d'attribution précis sera établi avec les services de la Région et du Département pour définir les critères de sélection des projets. Voici quelques pistes d'indicateurs à préciser :

Aménagement visant une clientèle spécifique (famille, enfants, groupes, senior, affaires).

Prise en compte du fonctionnement et de l'animation des sites en amont (en lien avec action 13-3)

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités (communautés de communes et communes), Associations

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Aménagement des sites (travaux, équipements, signalisations...) 6 projets sur les 5 ans du contrat (maxi 300 000 € de dépenses)	I	Conseil Régional 25%	250 000
		Conseil Général 25% Coll. loc.	A définir
		Conseil Général 25% CDRA Asso.	25 000
		Autofinancement	725 000
TOTAL	1 000 000	TOTAL	1 000 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de projets réalisés.
- Fréquentation des équipements et sites aidés
- Fréquentation des clientèles ciblées.

Objectif 13 – Aménager l'offre touristique pour capter des clientèles spécifiques
Action 13-3 Valoriser et animer les sites patrimoniaux

CONSTAT

Au-delà des sites patrimoniaux majeurs du territoire, il convient de s'intéresser à d'autres types de patrimoine peu mis en valeur jusqu'à présent mais qui participent à la diversification de l'offre locale. Il peut s'agir entre autres du patrimoine industriel, des savoir-faire, du patrimoine naturel dont le fleuve Rhône, du patrimoine culturel local à l'exemple de l'école de peinture du XIXème autour de Ravier, du patrimoine vernaculaire issu du bassin carrier...

OBJECTIF

- Diversifier l'offre touristique locale en mettant en valeur de nouvelles thématiques patrimoniales (notamment le patrimoine lié au fleuve Rhône)
- Mettre en réseau des sites patrimoniaux

CONTENU

- Aménager des sites patrimoniaux (signalétique, expositions...)
- Animer les sites (visites guidées, animations, promotion...)
 - Concevoir des visites/animations sur sites pour des publics spécifiques : scolaire, personnes handicapées, etc...
 - Réaliser des évènementiels (contes, visites nocturnes...)
 - Créer des expositions thématiques itinérantes et des animations de valorisation
 - Communiquer sur l'animation

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Un règlement d'attribution précis sera établi avec les services de la Région et du Département pour définir les critères de sélection des projets.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités (Communautés de communes et communes), Associations

PARTENAIRES : CG38 (mission culture et patrimoine, GOTSI et OTSI locaux, associations patrimoniales)

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Petits investissements (travaux équipements)	I	100 000	Conseil Régional 30%	87 000
Animation - fonctionnement	F	190 000	Conseil Général 25% F	47 500
			Conseil Général CT I	A définir
			Autofinancement	155 500
TOTAL		290 000	TOTAL	290 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Mise en réseau de l'offre patrimoniale et organisation par thématique
- Fréquentation des sites patrimoniaux.
- Connaissance et perception des acteurs locaux vis-à-vis du patrimoine.
- Mobilisation des acteurs du patrimoine

Objectif 14 – Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire
Action 14-1 Animation et coordination touristique locale

CONSTAT

Depuis plus de 10 ans, le territoire intervient de manière importante pour le développement de sites touristiques et la valorisation du patrimoine local. L'activité touristique doit être considérée comme une activité économique à part entière, créatrice d'activités et d'emplois.

Grâce au financement d'un poste d'animation lors du CDRA 1, le territoire a progressé en termes d'organisation et de cohésion. De nombreux outils de communication ont été créés (guide touristiques, site web, PLV, relations presses, point information tourisme, catalogue journées groupes...) dans le respect d'un plan marketing et de communication réalisés en 2003. L'objectif poursuivi est de créer une image de destination touristique de proximité et de courts séjours. Il convient de poursuivre et de faire évoluer cette mission afin d'engager de nouvelles actions de promotion et de développement touristiques à l'occasion de ce CDRA2, toujours vers la même cible mais en mettant un accent plus marketing, davantage adapté aux cibles visées.

OBJECTIF

- Mettre en œuvre une stratégie marketing et un plan d'action concerté
- Assister les porteurs de projets, notamment les projets inscrits au CDRA 2
- Fédérer et coordonner les acteurs locaux du tourisme et du patrimoine.
- Professionnaliser les acteurs locaux

CONTENU

- Financement d'une mission d'ingénierie locale:
 - 1 poste d'animation du volet Tourisme – Patrimoine : objectifs 5 – 13 et 14
 - Actions suivies : 5-1, 5-2, 13-1, 13-2, 13-3, 14-2
 - Accompagnement et conseil des porteurs de projets, suivi des actions...

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Groupement d'OTSI (puis Symbord si récupération de la mission)

PARTENAIRES : Collectivités locales, OTSI, acteurs locaux

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Coût salarial du poste x 5 ans	F	240 000	Conseil Régional 50%	150 000
Coûts internes associés		60 000	Autofinancement Symbord	150 000
TOTAL		300 000	TOTAL	300 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Mobilisation des acteurs touristiques et mise en réseau.
- Mise en place des opérations des objectifs 5 – 13 - 14.
- Nombre et qualité des projets suivis.

Objectif 14 – Animer et mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire
Action 14-2 Promotion, commercialisation et professionnalisation touristique locale

CONSTAT

Le plan marketing réalisé lors du CDRA a clairement recentré les priorités d'actions de promotion du territoire autour du creuset de population locale. Depuis bientôt 10 ans, les acteurs du territoire ont appris à communiquer ensemble autour d'une démarche de destination globale. Il convient d'amplifier cet état d'esprit mais aussi de réaliser de développer la culture marketing locale à travers des actions de marketing directe voire la création d'un service réceptif commercial. Depuis quelques années, l'Office de tourisme de la Vallée Bleue a développé avec succès un réceptif tourné principalement vers la clientèle d'affaire ainsi que les groupes de jeunes et quelques seniors.

La culture marketing et la qualité de l'accueil ne sont pas complètement homogènes malgré les progrès enregistrés à l'occasion du CDRA1. La chaîne de production des prestations locales mérite d'être améliorée afin de coller au plus près des exigences de nos clients et prospects. Des démarches qualités sont lancées à différents niveaux (national, régional et départemental) qu'il convient d'amplifier et d'accompagner localement ainsi que des programmes de formation (CRAOTSI, FDOTSI, CCI...).

OBJECTIF

- Développer la culture marketing des acteurs locaux
- Améliorer la qualité des prestations locales et en particulier l'accueil
- Fédérer les acteurs locaux.
- Positionner le territoire dans une logique de destination pour une clientèle de proximité.
- Promouvoir et commercialiser l'offre touristique et patrimoniale local

CONTENU

- Réalisation de plans de communication annuels s'inscrivant dans une démarche marketing dans la continuité du CDRA 1.
- Réalisation d'actions de marketing direct, voire création d'un réceptif notamment par une mise en réseau des Offices de Tourisme du territoire
- Mise en place de sessions de formations locales adaptées au territoire ou au public concerné (logeurs, sites, restaurateurs...) pouvant débouchées sur une action concrète réalisées par le groupe (ex : formation sur l'accueil, la satisfaction et la fidélisation du client, les nouveaux services...)
- Mise en place d'actions de sensibilisation visant à développer les démarches qualités existantes

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Actions de promotion et de commercialisation intégrées à un plan marketing

Réflexion sur un office de tourisme de pôle "intégré" ou en réseau

Association du CDT de l'Isère, notamment sur la commercialisation internet et sur le plan de formation

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Groupement d'OTSI (puis Symbord si récupération de la mission)

PARTENAIRES : Offices de tourisme locaux, Comité Départemental du Tourisme

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Promotion 40 000 x 5 ans	F	200 000	Conseil Régional 40%	140 000
Commercialisation 24 000 x 5 ans		120 000	Conseil Général 20%	70 000
Professionnalisation		30 000	Taxe de séjour 28 000 € x 5	140 000
			Autofinancement Symbord	0
TOTAL		350 000	TOTAL	350 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Suivi et mise en place du plan de promotion et commercialisation
- Rationalisation des outils de communication du territoire
- Evaluation de l'impact des outils de promotion : (taux de retour mailing, connexion au site internet, diffusion des plaquettes...)
- Engagement des acteurs dans la démarche commercial (produits ciblés)
- Chiffre d'affaires réalisé par le service réceptif
- Nombre d'acteurs touristiques participant au plan de formation et à la démarche qualité
- Satisfaction des visiteurs

Action 15-1 Appui aux démarches collectives de vente et promotion de produits agricoles locaux organisées en circuits courts

CONSTAT

Quelques démarches collectives de vente de produits agricoles locaux en circuits courts ont déjà vu le jour sur le territoire (Saveurs Paysannes, Mes Voisins de Panier), pourtant le potentiel de développement de la vente directe n'est pas encore suffisamment exploité au vu de la demande croissante des consommateurs, soucieux de connaître la provenance et le mode de production des aliments qu'ils achètent. Le contact direct avec le producteur devient un véritable argument de vente, qu'il convient d'encourager. Parallèlement, la communication et la promotion autour des produits locaux méritent d'être renforcées pour contribuer à l'image d'une agriculture dynamique, et qui se veut proche des habitants du territoire.

OBJECTIF

- Favoriser la vente directe et les circuits courts de production et de commercialisation.
- Faire connaître les démarches collectives existantes et les produits agricoles locaux auprès d'un public large (habitants du territoire, touristes, enfants,...).

CONTENU

- Création d'un point de vente collectif sur le canton de Morestel (charte AVEC Rhône Alpes) : aménagement et travaux dans le magasin, achat de matériel, frais liés à la constitution de la structure juridique
- Investissements nécessaires au fonctionnement d'une démarche collective de vente de produits agricoles locaux (autres projets que le point de vente collectif)
- Approvisionnement de restaurants scolaires (écoles primaires) en produits du terroir (5 projets) :
 - En amont : Accompagnement des communes dans la mise en place de leur projet
 - En aval : Animation des repas + construction d'un projet pédagogique autour du goût, d'une alimentation saine et équilibrée et de l'agriculture locale, et investissements nécessaires à la préparation des repas dans les cantines (adaptation des équipements et des locaux, ou achat de matériel).
- Développement de la filière pain bio d'Isère (inter CDRA) : investissements liés aux travaux de réfection du moulin de St Victor de Cessieu, animation et accompagnement ADABio (*hors PSADER*)
- Communication et promotion autour de produits agricoles locaux : conception de plaquettes, panneaux, développement de sites Internet (hors frais d'impression et diffusion)

MAITRISE D'OUVRAGE : Structures porteuses de projets collectifs (établissements publics, associations, coopératives, Société d'Intérêt Collectif Agricole, groupements ou entreprises de producteurs, Groupement d'Intérêt Economique), Collectivités, Chambre d'agriculture, ADABio

PARTENAIRES : ADAYG

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Création d'un point de vente collectif	I	160 000	Conseil Régional 20%	32 000
			Conseil Général 20% (taux plafonnés à 40%)	32 000
Investissements liés aux démarches collectives de vente de produits agricoles locaux	I	70 000	FEADER mesure 311	A définir
Approvisionnement des restaurants scolaires en produits du terroir	I/F	50 000	Conseil Régional 40%	73 000
Animation (50 j)	F	22 500	Conseil Général 40 % (hors animation, soit 320 000 € de dépenses)	64 000
Développement de la filière pain bio d'Isère :	F	<i>Hors PSADER</i>		
			Autofinancement	141 500
Communication et promotion		40 000		
TOTAL		342 500	TOTAL	342 500

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de clients du point de vente collectif, qualité de la promotion, appréciation des clients et des agriculteurs sur le fonctionnement du groupe
- Nombre de documents de communication réalisés, panel de personnes touchées par la communication
- Types d'investissements réalisés permettant de créer une activité au sein d'un groupe d'exploitations, voire à l'échelle du territoire
- Existence d'un partenariat effectif entre cantines et agriculteurs, appréciation de sa solidité (fonctionnement, processus de décision ...), appréciation des élèves, du personnel scolaire et des agriculteurs, quantité et qualité des animations proposées...
- Lancement d'une dynamique : émergence de nouveaux projets circuits courts
- Nombre d'exploitations ayant évolué d'une démarche individuelle vers une démarche collective
- Emergence de démarches innovantes pour le territoire
- Vente de pain "filère pain bio d'Isère"

Action 15-2 Développement de l'agritourisme

CONSTAT

A l'heure actuelle, moins de 10 exploitations se sont tournées vers l'accueil à la ferme sous diverses formes : fermes pédagogiques, fermes de découverte, camping à la ferme, goûter à la ferme, ferme équestre. Bien souvent ces activités d'accueil s'inscrivent dans une stratégie de valorisation des produits de l'exploitation. L'offre agritouristique sur le territoire reste donc encore limitée alors qu'aujourd'hui le tourisme vert répond de plus en plus aux attentes de la clientèle touristique et locale, en recherche de nature, calme, authenticité, retour aux sources, découverte de savoir-faire... La Boucle du Rhône en Dauphiné par la présence d'une clientèle locale importante (tourisme de proximité et excursionniste avec l'agglomération lyonnaise) et par son offre aujourd'hui limitée est donc un territoire propice au développement de l'agritourisme.

OBJECTIF

- Structurer l'activité agritouristique du territoire, notamment par la mise en réseau des acteurs
- Développer l'accueil des publics dans les fermes dans le cadre de démarches structurantes pour le tourisme local
- Améliorer la qualité de l'accueil
- Soutenir la construction et l'animation de projets d'éducation et d'information, notamment auprès du public scolaire.

CONTENU

- Création d'un événement agritouristique à l'échelle du territoire et/ou une image de marque, permettant de fédérer les agriculteurs et les acteurs du tourisme et contribuant à la valorisation du territoire et des fermes auprès du grand public : ingénierie et expertise (définition d'une stratégie, étude de faisabilité, recherche de partenariat, ...). 3 années seulement (taux dégressif -10% chaque année) – Frais de bouche inéligible
- Mise en réseau des acteurs agritouristiques et touristiques
- Orientation et suivi des porteurs de projet
- Professionnalisation des agriculteurs via la définition d'un volet spécifique à l'agritourisme dans le programme de formation prévu dans le CDRA à l'attention des acteurs touristiques.
- Création, rénovation ou aménagement de sites agritouristiques (salle d'accueil, ferme auberge, ...) moyennant l'implication de l'exploitation dans des démarches structurantes (Adhésion Bienvenue à la ferme, Le Chemin des Fermes...) : 5 projets. Hors financement PSADER
- Communication et promotion les activités agritouristiques du territoire
- Construction d'un programme d'éducation et de sensibilisation autour des exploitations pratiquant l'accueil à la ferme et promotion auprès des écoles du territoire
- Création d'outils pédagogiques et d'outils de communication autour du programme d'éducation

Critères de sélection des projets : Adhésion au réseau "Bienvenue à la ferme" ou "Accueil Paysan" pour les investissements liés à une activité agritouristique sur l'exploitation

MAITRISE D'OUVRAGE : agriculteurs (aménagement de sites agritouristiques), associations, collectivités locales, Comité de territoire CARDON, Chambre d'agriculture de l'Isère, Groupement d'OTSI.

PLAN DE FINANCEMENT:

Dépenses			Recettes	
Création d'un évènement agritouristique et/ou une image de marque		10 000	Conseil Régional 40%	26 800
Orientation et suivi de porteurs des projets + Mise en réseau des acteurs agritouristiques et touristiques (7 j/an)		15 750	Conseil Général 25 % (hors animation soit 40 000 € de dépenses)	10 000
Création, aménagement ou rénovation de sites d'accueil agritouristiques (5 projets)	F	Hors PSADER		
Communication et promotion de l'activité agritouristique		10 000	Financements possibles FEADER et EALI pour projets individuels	
Construction et promotion d'un programme pédagogique (25 j)		11 250		
Création d'outils pédagogiques et de communication		20 000		
			Autofinancement	30 200
TOTAL		67 000	TOTAL	67 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nb de porteurs de projets rencontrés, suivis, qualité des interrelations avec différents acteurs du territoire
- Emergence de démarches innovantes pour le territoire
- Amélioration de l'offre pédagogique : nb et qualité des outils/exploitation et à échelle du territoire, nombre de classes/élèves touchés
- Préparation d'un évènement touristique fédérateur : nb de réunions agri/autres acteurs, composition du groupe, échelle territoriale mise en avant dans projet et dans sa promotion, ampleur du public touché, influence sur l'image du territoire, retombées presse
- Nombre de création ou de rénovation de structures d'accueil agritouristique
- Evolution de l'offre des sites agritouristique (fréquentation de la clientèle, satisfaction, qualité d'accueil).

Axe 3 : Promouvoir et développer les services à la population

Objectif 16 - Créer un réseau et des pôles de services à la population Action 16-1 Développer un réseau d'accueil de la Petite Enfance

CONSTAT

La forte croissance démographique génère de nouveaux besoins. Les populations locales (notamment les nouveaux arrivants) expriment une demande croissante en structure d'accueil pour la petite enfance sur les 3 cantons. Les équipements et les services pour la petite enfance sont encore insuffisants. L'impact économique est large, notamment sur l'insertion professionnelle des femmes. Le manque de choix de garde est un frein important à l'accès à l'emploi

OBJECTIF

- Développer les structures d'accueil pour la petite enfance
- Créer un réseau équilibré sur l'ensemble de la Boucle du Rhône
- Renforcer les liens entre structure d'accueil et Relais Assistante Maternelles

CONTENU

- Réaliser un schéma d'ensemble pour définir les besoins d'accueil sur la Petite Enfance
- En fonction du schéma d'ensemble :
- Aménager des pôles petite enfance sur la Boucle du Rhône en adaptant la couverture territoriale (AMO + travaux)
 - Développer des expérimentations en fonctionnement sur 18 mois selon les résultats de l'étude (ex : service de garde itinérant type Bébébus)

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Un règlement d'attribution précis sera établi avec les services de la Région et du Département pour définir les critères de sélection des projets. Voici quelques pistes d'indicateurs à préciser :
Projets conditionnés par le schéma global d'accueil de la petite enfance
Soutenir des projets innovants, transversaux et exemplaires (HQE, HPE...)
L'aide de la Région sera conditionnée à l'intervention du Département.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD (Etude), Collectivités concernées - EPCI (Travaux)

PARTENAIRES : Conseil Général de l'Isère, CAF, Collectivités concernées

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Schéma d'ensemble	F	20 000	Conseil Régional 50% Etude	10 000
			<i>Conseil Régional 20% Travaux PRAA</i>	<i>156 000</i>
5 projets sur 5 ans (AMO, travaux, équipements)	I	700 000	Conseil Général 30% Etude/Expérimentations	30 000
			Conseil Général CT I	A définir
Expérimentations (18 mois maximum)	F	80 000	Autofinancement	604 000
TOTAL		800 000	TOTAL	800 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Réalisation de structures de garde d'enfants.
- Nombre de places créées.
- Nombre de familles concernées.

Objectif 16 - Créer un réseau et des pôles de services à la population
Action 16-2 Créer un pôle de services concernant différents publics

CONSTAT

La forte croissance démographique génère de nouveaux besoins. La demande de la population est croissante en termes de services.

Les équipements immobiliers et les services sont actuellement proposés par une multitude d'acteurs qu'il convient de mettre en réseau afin de favoriser la vie en commun.

Au sud du territoire Boucle du Rhône, un bassin de vie situé au carrefour de 3 départements, Isère, Ain, Savoie regroupe 12 000 habitants : Les Avenières, Veyrins/Thuellin, Corbelin, Granieu, Aoste, Brégnier-Cordon, Saint-Benoît, Izieu. Un diagnostic participatif a été mis en place en 2007 par le centre socioculturel intercommunal (40 salariés) pour identifier les besoins de la population et des associations locales

OBJECTIF

- Développer et organiser un réseau de services pour toute la population
- Regrouper en pôle intergénérationnel - Promouvoir les liens entre les générations
- Construire un bâtiment public qui sera une vitrine futuriste, où l'énergie renouvelable aura toute sa place; un pôle-lieu de ressources et d'initiatives, une vaste maison de la solidarité pouvant impulser des actions sociales au sens large du terme.

CONTENU

Aménager un pôle – lieu de ressources intercommunal comprenant les services suivants :

- Crèche avec des ateliers (jardins d'éveil, psychomotricité etc...)
- Animation relais assistantes maternelles.
- Suivi éducatif des enfants.
- Réseau adolescents : accueil, information, animation.
- Atelier cybernétique.
- Aider tous les publics dans la détresse, par l'insertion ou la réinsertion.
- Faciliter le dialogue familial (intervention de psychologues, suivi par des formations adaptées).
- Développer l'accès à la différence (public handicapé)
- La santé : comment développer la prévention, le dépistage etc ...

Ce pôle devra être intégré au schéma Petite Enfance (action 16-1)

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités concernées (Communes des Avenières et de Veyrins Thuellin)

La subvention régionale n'interviendra que sur des projets à l'échelle intercommunale. Le fonctionnement de l'équipement devra notamment être financé à une échelle intercommunale.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
1 projet (Etudes, AMO, Travaux, équipements)	I	Conseil Régional 20% PRAA	60 000	
		Conseil Général CT	A définir	
		Autofinancement	240 000	
TOTAL		300 000	TOTAL	300 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Réalisation du projet
- Qualité et transversalité du projet : intergénérationnel et multiservices
- Fréquentation de l'équipement

Action 16-3 Développer l'accès à la culture

CONSTAT

La forte croissance démographique génère de nouveaux besoins.

Les équipements culturels proposés sur le territoire ne suffisent pas pour répondre à la demande de nouvelles populations. Les activités culturelles et sportives sont bien souvent effectuées en dehors du territoire.

OBJECTIF

- Répondre aux besoins des populations en terme d'équipements et de services culturels
- Créer du lien social
- Mettre en réseau les équipements et les services
- Favoriser l'équilibre de la couverture territoriale en matière de services
- Proposer des équipements publics exemplaires en terme de développement durable

CONTENU

- Réalisation d'un schéma global présentant les besoins en équipement et services culturels sur le territoire
- En fonction des résultats du schéma
 - Etude – AMO - Investissement : Projets de médiathèque tête de réseau
 - Adaptation des sites culturels pour le public handicapé (hors mises aux normes)
 - Acquisition de matériels pour les bibliothèques et les sites identifiés

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD (Schéma d'ensemble), EPCI concernées en fonction des résultats du schéma global.

La subvention régionale n'interviendra que sur des projets à l'échelle intercommunale. Le fonctionnement des équipements devra notamment être financé à une échelle intercommunale.

PARTENAIRES : Conseil Général de l'Isère (BDI)

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Schéma d'ensemble	F	20 000	Conseil Régional 50% Etude	10 000
			Conseil Régional 20% PRAA	80 000
			Conseil Général 25% Etude	5 000
			Conseil Général CT	A définir
Médiathèques tête de réseau			Autofinancement	325 000
Matériel/équipements documentation du réseau de bibliothèques	I	400 000		
Adaptation - Accueil spécifique des sites pour les handicapés	I			
TOTAL		420 000	TOTAL	420 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre et qualité des projets réalisés notamment au regard du développement durable
- Mise en réseau des acteurs
- Fréquentation des équipements.

Objectif 16 - Créer un réseau et des pôles de services à la population
Action 16-4 Communiquer et informer sur les services du territoire

CONSTAT

Les acteurs et les services à la population sont nombreux et épars sur le territoire. Très peu fonctionnent en réseau. L'information circule encore mal entre eux mais surtout vis à vis de l'utilisateur.

OBJECTIF

- Informer de manière globale et coordonnée sur les services du territoire
- Mettre en place des outils de communication et d'information reprenant l'ensemble des services, acteurs, équipements du territoire...

CONTENU

- Conception, impression d'un document écrit (livret, guide...)
 - Livret nouvel habitant
 - Livret nouveaux parents
- Création d'un site internet portail sur les services du territoire
- Bornes informatiques dans un site avec "accompagnement"
- Réseau d'acteurs → Fiches par associations et services

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD

PARTENAIRES : Conseil Général de l'Isère, CAF, Collectivités concernées

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Outils de communication (1 édition)	F	50 000	Conseil Régional 40%	30 000
Site Internet/Bornes	I	25 000	Conseil Général 40%	30 000
			Autofinancement Symbord	15 000
TOTAL		75 000	TOTAL	75 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Réalisation des outils de communication
- Fréquentation des services et équipement sociaux du territoire

Objectif 17 - Développer les initiatives culturelles locales
Action 17-1 Soutenir les initiatives culturelles innovantes

CONSTAT

Les acteurs locaux de la culture sont nombreux et dynamiques. Associations et bénévoles font vivre la Boucle du Rhône. Néanmoins, il faut regretter le manque de travail en réseau et de coordination entre les acteurs.

OBJECTIF

- Favoriser le développement et l'accès aux pratiques culturelles et artistiques
- Mutualiser les besoins et les moyens en créant un réseau
- Constituer un lieu "ressources pour l'aide au fonctionnement des associations" (administration, logistique, communication...)
- Dynamiser et pérenniser les associations locales

CONTENU

- Acquisition de matériels d'exposition, de manifestations et d'animations :
 - Chapiteaux, sonorisation, équipement sons et lumières, etc...
(avec mise à disposition par conventions)
- Aide aux initiatives culturelles innovantes : Portage à domicile de documents (Projet Lire au Pays des Couleurs)
- Aide à l'expérimentation (sur 18 mois uniquement)

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Collectivités locales (EPCI) et associations œuvrant dans le domaine culturel

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Soutien aux projets innovants des acteurs culturels	F	25 000	Conseil Régional 30%	15 000
			Conseil Général CT	A définir
Acquisition de matériels	I	25 000	Autofinancement	35 000
TOTAL		50 000	TOTAL	50 000

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Réalisation et qualité des projets
- Nombre de structures et d'acteurs concernés - Mise en réseau

Objectif 17 - Développer les initiatives culturelles locales
Action 17-2 Développer les animations culturelles

CONSTAT

De multiples manifestations et animations sont proposées sur la Boucle du Rhône.

OBJECTIF

- Développer les animations culturelles d'envergure
- Fédérer les initiatives culturelles
- Faire vivre nos sites
- Renforcer la pratique culturelle en milieu rural

CONTENU

- Soutenir les manifestations d'envergure au moins régionale (ex : Les Médiévales à Crémieu, Art et Musique au Cingle)
- Soutenir les manifestations fédératrices : Saison dans l'Isle, Festival de l'artisanat...
- Mise en place d'un catalogue transculturel (Lire au Pays des Couleurs)
- Projets art et culture pour un public scolaire en partenariat avec l'IEN
 - "Arts visuels, danse et poésie" - Morestel
 - "Faites des Arts" avec le Petit Théâtre à Chavanoz

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Projet d'envergure régionale (définis en lien avec les services régionaux) ou projet fédérateur
 Dépenses éligibles pour le soutien aux manifestations : Communication/Edition, Prestations et cachets d'artistes.
 Financement pendant 3 ans maximum (à taux dégressif pour la subvention régionale).
 Le soutien des manifestations sera conditionné à une programmation annuelle des manifestations.
 Financement des "Médiévales" sur lignes traditionnelles DCP du Conseil Général de l'Isère.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ SYMBORD, Collectivités locales et associations œuvrant dans le domaine culturel/patrimonial

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Soutien aux manifestations (Communication, éditions, prestations...)	F	Conseil Régional 30%	85 500	
Catalogue transculturel		Conseil Général 20%	57 000	
		Autofinancement	142 500	
TOTAL		285 000	TOTAL	285 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de spectacles/animations/événements et fréquentation.
- Fréquentation des habitants de la Boucle du Rhône.
- Existence d'une programmation culturelle locale pour les habitants et fréquentation.
- Qualité de l'offre et de la création locale.

Action 17-3 Développer les liens entre les générations- Vidéos patrimoniales**CONSTAT**

Depuis une dizaine d'années, la Communauté de communes du Pays des Couleurs a développé un projet d'écoutes patrimoniales qui connaît un grand succès.

L'enregistrement de la parole des anciens a permis la création de 16 CD audio thématiques (l'agriculture, la pierre et le ciment, patois et chansons...) qui sont disponibles en prêt à la Maison du Pays des Couleurs et dans les bibliothèques du territoire. Ces CD rencontrent un vif succès auprès de tous les publics. Cependant le manque d'accroche visuelle commence à se faire sentir.

Par ailleurs et parallèlement, les personnes qui nous ont fait partager leurs souvenirs et leurs savoir interviennent dans les écoles afin de partager et d'échanger avec les enfants sur les thèmes présentés dans ses CD. Le succès de ces échanges intergénérationnels est tel que nous sommes obligés de limiter les demandes des écoles (nous répondons à plus de 80 demandes d'écoles par an). La création de vidéo permettrait de compléter et d'illustrer ces thèmes mais aussi de conserver des savoir-faire, des techniques qui tendent à disparaître.

OBJECTIF

- Encourager les liens entre générations
- Favoriser les échanges et la mémoire
- Passer d'un enregistrement audio à un enregistrement vidéo

CONTENU

- Réaliser des courts métrages (8 à 10 min) pédagogiques et ethnologiques = une mémoire des techniques anciennes pour public varié de 7 à 77 ans
- Distribuer dans les bibliothèques, la maison de pays
- Les présenter dans des écoles.

MAITRISE D'OUVRAGE ⇒ Communautés de communes

PARTENAIRES : Maison du Pays des Couleurs

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses			Recettes	
Réalisation des vidéos (prestation externe)	I	50 000	Conseil Régional 30%	15 000
			Conseil Général 25%	12 500
			Autofinancement	22 500
TOTAL		50 000	TOTAL	50 000

INDICATEURS D'EVALUATION

- Réalisation du projet
- Utilisation par les acteurs du territoire (scolaires, associations...)



LE PROJET DE TERRITOIRE

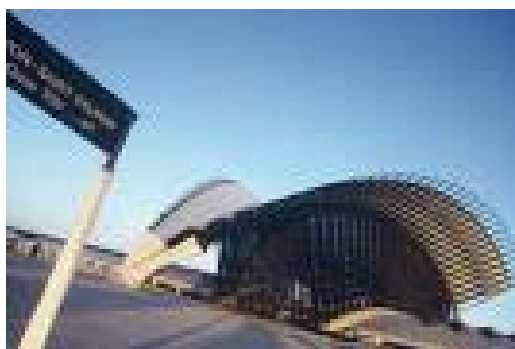
AXES DE DEVELOPPEMENT ET OBJECTIFS

AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Méthodologie d'analyse concernant le développement durable

- L'outil de visualisation utilisé est celui proposé par la Région Rhône-Alpes. Il reprend les 4 piliers du développement durable : économie, environnement, social et gouvernance. Plus un critère autour de la notion de "validité" correspondant à la pérennité et à la viabilité des actions engagées ainsi qu'à la pertinence de l'intervention de la région.
- Un outil de visualisation a été construit pour chacun des 17 objectifs
- Pour chacun des 4 piliers, nous avons positionné deux curseurs:
 - l'un vide \circ indique la tendance actuelle si rien n'était mis en œuvre,
 - l'autre plein \bullet matérialise l'évolution envisagée.Plus l'écart entre les deux curseurs est important, plus le progrès attendu est significatif et plus l'engagement des maîtres d'ouvrages d'opérations devra être fort.

NB : Les fiches suivantes reprennent les objectifs fixés dans la charte de développement durable validé en octobre 2007 par la Région. Sont ajoutés pour chaque objectif : les actions et les engagements au regard du développement durable.



Axe 1 : S'inscrire dans un projet d'aménagement durable du territoire

Objectif 1 - Favoriser le développement des pôles urbains

Eléments de diagnostic / contexte :

Les orientations générales du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) identifient 5 pôles urbains sur notre territoire à dominante rurale : l'agglomération pontoise, Crémieu, Morestel, Montalieu-Vercieu et Les Avenières.

Pour faire face au phénomène de desserrement de l'agglomération lyonnaise, ces pôles urbains qui constituent un élément clé du réseau territorial doivent être renforcés.

Ils jouent de plus un rôle essentiel pour l'ensemble du territoire pour l'accès à l'emploi, aux commerces, aux services, aux activités sportives et culturelles

Objectifs à 10 ans :

- Augmenter les capacités d'accueil des pôles urbains
- Diversifier l'offre de logement
- Favoriser la mixité des fonctions (commerces, services, équipements sportifs, sociaux, culturels...)
- Mettre en valeur les patrimoines urbains et architecturaux

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

1-1	Favoriser le développement des pôles urbains
-----	---

Sous l'œil du développement durable :

- Limiter la consommation de l'espace
- Densifier et lutter contre le mitage et l'étalement urbain
- Maintenir des activités économiques et de l'emploi au centre des pôles
- Rapprocher des lieux d'emploi et d'habitat
- Privilégier les pôles accessibles aux transports collectifs
- Concrétiser les orientations définies dans le SCOT.

	--	-	neutre	+	++
Développement économique			○	●	
Environnement		○			●
Solidarité sociale		○		●	
Gouvernance			○		●
Validité			○		●

Lien objectif 2 et 11

Objectif 2 - Promouvoir la qualité urbaine et patrimoniale, les économies d'énergies et les transports doux

Éléments de diagnostic / contexte :

La Boucle du Rhône en Dauphiné est un territoire rural dont la richesse patrimoniale (paysage, architecture, culture...) est encore préservée.

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) présente la grande majorité du territoire comme "cœur vert" de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Néanmoins, les enjeux de mise en valeur du patrimoine, d'économies d'énergie et de transport doux sont encore trop peu concrétisés sur l'ensemble de notre territoire.

Objectifs à 10 ans :

- Développer l'usage des deux roues et la marche à pied
- Prévoir les infrastructures adéquates (transport doux) notamment dans les zones urbaines
- Mettre en valeur les patrimoines : industriel, bâti, architectural, naturel, etc...
- Promouvoir les économies d'énergies et l'usage des énergies renouvelables

Actions envisagées- Priorités à 5 ans :

2-1	Requalifier l'espace public - modes de déplacements doux
2-2	Favoriser la qualité urbaine - Poste
2-3	Favoriser la qualité urbaine - Accompagnement
2-4	Inventaire, préservation et mise en valeur de différents types de patrimoine

Sous l'œil du développement durable :

- Inciter aux économies d'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables
- Privilégier les transports doux
- Promouvoir de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espace
- Concrétiser les orientations définies dans le SCOT.
- S'inscrire dans la lignée du projet de Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône.
- Améliorer la qualité patrimoniale des villages

	--	-	neutre	+	++
Développement économique			○ ●		
Environnement		○			●
Solidarité sociale			○	●	
Gouvernance			○	●	
Validité			○		●

Lien objectifs 1 – 6 – 7

Objectif 3 - Définir et mettre en place une stratégie Habitat et Foncier pour le territoire

Eléments de diagnostic / contexte :

Alors que le territoire connaît une forte attractivité résidentielle, les orientations du SCOT indiquent qu'il faut : "Répondre à tous les besoins en logement" et "S'assurer d'un développement résidentiel durable".

Les questions du foncier et de l'habitat sont directement liées et les enjeux s'y rapportant sont cruciaux.

- Déséquilibre structurel du marché local du logement (manque de T3-T4, parc privé prépondérant, prédominance de pavillons (75%) manque d'habitat collectif, peu de locatif)
- Déséquilibre territorial (offre de logement social faible et concentrée dans les pôles urbains)
- Parcours résidentiel difficile
- Des PLH à réactualiser et à relancer

Un diagnostic Habitat et Foncier est en cours pour identifier les orientations et les actions à mettre en place sur le territoire.

Objectifs à 10 ans :

- Répondre à tous les besoins en logement
- Mettre en place une politique en matière d'habitat et de foncier à l'échelle du territoire
- Elaborer des Programmes Locaux de l'Habitat à l'échelle des territoires compétents

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

3-1	Aide à l'acquisition foncière
3-2	Renforcer l'offre en logement abordable (logement social et accession sociale)
3-3	Favoriser le logement locatif privé (OPAH)
3-4	Répondre aux besoins liés à la perte d'autonomie
3-5	Accompagnement, expertise, suivi, observation

Sous l'œil du développement durable :

- Gérer les ressources disponibles dans la perspective d'un développement concerté et mieux maîtrisé
- Limiter la consommation de l'espace et préserver le patrimoine local
- Augmenter le parc de logement (notamment social) pour répondre aux besoins des ménages les plus modestes
- Mettre en place une politique locale de l'habitat sur la Boucle du Rhône déclinée par secteur en concertation avec les acteurs du logement

	--	-	neutre	+	++
Développement économique			○ ●		
Environnement			○	●	
Solidarité sociale	○			●	
Gouvernance		○			●
Validité			○		●

Lien objectif 7

Objectif 4 - Concilier activités humaines, protection des milieux naturels, des ressources et du cadre de vie

Eléments de diagnostic / contexte :

La Boucle du Rhône en Dauphiné est un territoire riche de la diversité et de la qualité de ses milieux. Composé d'espaces agricoles, forestiers, urbains mais aussi de sites naturels d'exception, il offre un cadre de vie encore rural à proximité de l'agglomération lyonnaise. Ainsi, plus de 5000 hectares sont concernés par la directive Habitat Natura 2000, ce qui en fait un des territoires les plus remarquables de la région Rhône-Alpes ; un projet de Parc naturel régional englobant la quasi totalité de la Boucle du Rhône est à l'étude. Cependant, l'équilibre entre ces différents milieux est aujourd'hui fragile : l'urbanisation en marche depuis quelques années ainsi que la régression des pratiques d'élevage extensif, qui ont jusqu'à présent contribué au maintien de la biodiversité (entretien de pelouses sèches, prairies humides, landes...), mettent en péril le maintien des espaces attractifs du territoire.

Objectifs à 10 ans (en lien avec le PSADER) :

- Préserver le "cœur vert" selon la dénomination de la DTA : milieux, paysages, ressources...
- Concilier les différentes activités et les usages du territoire
- Améliorer les pratiques des différents usagers
- Préserver une activité d'élevage sur le plateau de l'Isle Crémieu pour l'entretien des milieux et des paysages

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

4-1	Projets de gestion concertée collectivités/agriculteurs
4-2	Tendre vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement
4-3	Encourager une agriculture économe en énergie
4-4	Maintien de l'activité et du foncier agricole
4-5	Gestion, préservation et valorisation des milieux naturels remarquables
4-6	Lutte contre l'ambrosie (action inter-CDRA)
4-7	Animation et suivi du PSADER

Sous l'œil du développement durable :

- Maintien et développement d'activités économiques (agricoles, forestières, touristiques...) qui utilisent les ressources locales tout en les protégeant et en les valorisant
- Fonctionnalité des espaces agricoles
- Préservation des milieux et des ressources
- Amélioration de l'impact environnemental de l'agriculture
- Incitation aux économies d'énergie et à l'utilisation d'énergie renouvelables
- -Gestion optimisée de l'espace et des milieux naturels et agricoles
- Prise en compte de la multiplicité des usages et des acteurs des espaces par l'information et la concertation
- Sécurisation du revenu de l'agriculteur par rémunération d'actions environnementales
- Prise en compte de la diversité d'acteurs et d'usages par information, co-construction et concertation (Rôle du comité de territoire CARDON)
- Emergence de nouveaux modes de prise en compte des liens agriculture / environnement par les collectivités locales (impulsion de relations de contractualisation collectivités / agriculteurs)

	--	-	neutre	+	++
Développement économique			○	●	
Environnement		○			●
Solidarité sociale			○ ●		
Gouvernance			○	●	
Validité			○		●

Lien objectifs 5 - 15

Objectif 5 - Positionner le territoire autour d'une offre randonnée complète

Eléments de diagnostic / contexte

Notre territoire souffre d'un déficit d'image et de notoriété qu'un projet structurant et fort pourrait en grande partie combler. Le projet de véloroute "Du Léman à la Mer" nous concerne pour près de 80 km de tracé. De plus, un projet de voie verte sur une ancienne ligne de chemin de fer (CFEL) est inscrit au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables et a été étudié lors du précédent CDRA.

Les paysages sont préservés ; la biodiversité et le patrimoine vernaculaire sont remarquables (5 000 ha en cours de classement zone Natura 2000)

La pratique de la randonnée pédestre y est organisée depuis plus de 20 ans aboutissant à la mise en œuvre du PDIPR sur l'ensemble du territoire lors du premier CDRA (600 km de sentiers balisés)

Objectifs à 10 ans

- Développer une image touristique de tourisme vert actif
- Après la randonnée pédestre, développer et mettre en réseau l'ensemble des formes de randonnée : la pratique du vélo lors du CDRA 2 puis la randonnée fluviale et équestre
- Utiliser ces projets structurants (voie verte et Léman à la Mer) en tant qu'accélérateur du tourisme local (fréquentation de l'ensemble des sites, hébergement, commercialisation, culture tourisme...)
- Valoriser les activités de découverte de la nature - du Rhône en particulier - et du patrimoine local
- Favoriser les synergies entre véloroute, sentiers, hébergements, sites, commerces...

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

5-1	Aménager des boucles secondaires du Léman à la Mer et développer des services dédiés
5-2	Valoriser de nouvelles formes de randonnée

Sous l'œil du développement durable :

- Développer une offre d'emplois et de services diffuse sur l'ensemble du territoire
- Améliorer le cadre de vie et renforcer la position du territoire en tant que cœur vert de l'agglomération lyonnaise
- Favoriser le développement d'un tourisme doux et diffus adapté à l'image du territoire
- Réaliser des équipements en cohérence avec les paysages et le patrimoine local
- Développer une offre d'emploi et de services diffuse sur l'ensemble du territoire
- Favoriser les projets en cohérence avec la politique régionale du Léman à la Mer et les programmes du Département (PDIPR, boucles cyclotouristiques locales).
- Répondre à la forte demande du tourisme de proximité

	--	-	neutre	+	++
Développement économique			○		●
Environnement			○	●	
Solidarité sociale		○		●	
Gouvernance				○	●
Validité				○	●

Lien objectifs 4 - 13 - 14

Objectif 6 - Rééquilibrer les modes de déplacements en faveur des transports collectifs

Eléments de diagnostic / contexte :

Les déplacements sont en augmentation sur le territoire, notamment pour les trajets domicile/travail vis-à-vis des agglomérations lyonnaise et nord-iséroise (28 000 actifs pour seulement 18 000 emplois sur notre territoire). La question de la mobilité est un point clé du territoire.

Le système de transports en commun est insuffisant et pas adapté au besoin. Il incite à l'usage de la voiture. Des problèmes particuliers se posent pour les publics en difficulté ne disposant pas de véhicules.

Le projet de prolongement de Léa offre une opportunité en terme d'infrastructures.

Objectifs à 10 ans :

- Accompagner l'extension du projet Léa jusqu'à l'agglomération pontoise et potentiellement jusqu'à Crémieu
- Favoriser le rabattement vers les gares et vers les stations
- Développer des solutions innovantes en terme de transport collectif – transport en commun en site propre
- Développer le transport à la demande et les plans de déplacement d'entreprises
- Favoriser le déplacement des publics en difficulté
- Organiser les déplacements doux
- Adapter le réseau routier
- Intégrer et accompagner les grands projets d'infrastructures : LGV, A48, CFAL

Actions envisagées- Priorités à 5 ans :

6-1	Initier une organisation volontariste du territoire en matière de déplacement
6-2	Expérimenter des solutions innovantes de transports collectifs
6-3	Favoriser le déplacement des publics en difficulté

Sous l'œil du développement durable :

- Desservir les zones d'activités et d'emploi
- Optimiser les moyens de déplacements
- Réduire l'usage de la voiture
- Développer et favoriser l'égalité d'accès aux transports collectifs
- Organiser une réflexion globale et stratégique sur les transports dans la Boucle du Rhône en partenariat avec les territoires voisins

	--	-	neutre	+	++
Développement économique		○			●
Environnement	○			●	
Solidarité sociale	○				●
Gouvernance			○	●	
Validité			○		●

Lien objectifs 1 - 12

Objectif 7 - Accompagner le développement durable du territoire

Éléments de diagnostic / contexte :

La question du développement durable intègre progressivement les façons de penser et d'agir. L'intérêt manifesté dans les différentes commissions de travail le confirme.

Néanmoins, certains concepts et certaines manières de faire sont encore trop abstraits ou méconnus du grand public, de certains élus mais aussi des socioprofessionnels.

Objectifs à 10 ans :

- Accompagner la prise en compte du développement durable sur le territoire
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à ces questions : élus, professionnels (notamment du bâtiment) mais aussi le grand public
- Créer et faire fonctionner un lieu ressources en coordination avec les structures locales

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

7-1	Accompagner le projet de territoire
7-2	Mise en place d'un Pôle Développement durable – Sensibiliser et informer les acteurs
7-3	Réaliser des équipements exemplaires en terme de développement durable

Sous l'œil du développement durable :

- Sensibiliser un public large (élus, socio-professionnels et citoyens) aux préoccupations et aux possibilités du développement durable
- Mobiliser et accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets en cohérence avec le CDRA
- Permettre la construction d'un territoire partagé

	--	-	neutre	+	++
Développement économique			○ ●		
Environnement		○			●
Solidarité sociale		○			●
Gouvernance		○			●
Validité			○		●

NB : Même s'il figure dans l'axe 1, cet objectif concerne bien évidemment l'ensemble de la charte. Le développement durable est pris en compte de manière transversale.

Axe 2 : Valoriser le tissu économique local dans sa diversité

Objectif 8 – Assurer un développement économique axé sur la qualité

Eléments de diagnostic / contexte :

Notre territoire, de tradition industrielle, a connu et connaît encore aujourd'hui des fermetures d'entreprises (ex: Carrel, Otokumpu) et des délocalisations, en effet nous sommes dans un contexte de crise industrielle (diminution de 13 % entre 2000 et 2004).

De nombreuses friches industrielles se trouvent sur tout le territoire (ex : Tréfimétaux, Phoenix). Un schéma directeur des zones d'activités a été mis en œuvre lors du précédent contrat. Les zones d'activités sont bien définies mais ont encore du mal à se faire connaître. Devant la concurrence importante environnante en terme d'accueil, notre territoire doit se positionner sur une offre misant sur la qualité.

Objectifs à 10 ans :

- Installer des activités complémentaires à celles existant déjà et réparties de manière homogène sur le territoire en menant une réelle démarche active de prospection et de promotion.
- Aménager et promouvoir les ZA existantes selon ces trois critères :
 - Un positionnement marketing fort axé sur la plus-value du territoire : la qualité de l'espace
 - Une qualité des aménagements
 - Une offre de services aux entreprises et aux salariés, réel avantage comparatif pour le choix d'implantation des entreprises
- Travailler sur la requalification des friches afin de favoriser la création de nouveaux lieux de vie, la création d'emplois et la mise en valeur du patrimoine industriel
- Accompagner vers des certifications "Qualité" les zones d'activités et les entreprises locales dans un souci d'intégration et de respect de l'environnement.

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

8-1	Définition de la stratégie sur le foncier et l'immobilier d'entreprise
8-2	Aménagement immobilier d'entreprises
8-3	Aménagement des zones d'activités : Requalification et Signalisation
8-4	Promotion économique du territoire
8-5	Accompagnement vers les certifications Qualité / Environnement

Sous l'œil du développement durable :

- Favoriser les projets d'implantation sur le moyen et/ou le long terme en lien avec les ressources locales existantes
- Développer l'activité économique et le nombre d'emploi sur le territoire de manière pérenne
- Favoriser une certaine indépendance économique du territoire vis-à-vis de l'économie actuelle (contexte de délocalisation)
- Optimiser les structures existantes et la gestion de l'espace
- Valoriser les activités locales pour éviter les déplacements domicile-travail
- Coordonner les aménagements à l'échelle de la Boucle du Rhône en suivant les orientations du SCOT

	--	-	neutre	+	++
Développement économique				○	●
Environnement			○		●
Solidarité sociale			○ ●		
Gouvernance		○		●	
Validité			○		●

Lien objectifs 7 - 9 -10 - 12

Objectif 9 – Créer de nouvelles filières d'activités en s'appuyant sur le potentiel du territoire

Éléments de diagnostic / contexte :

Notre territoire bénéficie d'atouts en terme de situation géographique présentant un réel avantage pour son développement économique, comme la proximité de l'aéroport Saint Exupéry, de l'agglomération lyonnaise et de celle des Portes de l'Isère.

Cet espace de tradition industrielle doit se tourner progressivement vers le tertiaire et l'accueil de services. En effet, cette activité demeure insuffisante sur le territoire : les emplois salariés dans les services représentent 24% pour la Boucle du Rhône contre 40% en Isère. Les entreprises semblent donc avoir des difficultés pour passer le cap de l'innovation industrielle et développer des services. Or ce secteur d'activités est déterminant pour l'avenir et l'image qualitative du territoire.

D'autre part, dans cet espace périurbain, un souci particulier doit être porté sur la mobilité des populations dans une société où les migrations pendulaires liées à l'emploi sont croissantes. En 1999, 40 % de la population locale allaient travailler hors de la zone et la tendance est encore à l'augmentation.

De plus, la gestion des milieux doit être rigoureuse afin d'exploiter au mieux les ressources naturelles et de ne pas dénaturer le paysage par l'implantations de grandes infrastructures (type entrepôts ou réseaux routiers).

Objectifs à 10 ans :

- Un territoire avec une offre de services aux entreprises et à la population satisfaisante
- Relier le territoire aux réseaux : routiers (développer le transport alternatif / collectif (cf. Axe 1), numériques (accès au très haut débit y compris en développant les usages)
- Une implantation de nouvelles entreprises qui s'intègre au tissu économique existant sans le déstabiliser

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

9-1	Favoriser l'accueil d'activités liées à l'aéroport St Exupéry (maintenance, sous-traitance)
9-2	Valoriser les agroressources du territoire - Animation de la filière
9-3	Mobiliser et structurer la filière bois
9-4	Aide aux collectivités locales à l'utilisation de l'Huile Végétale pure
9-5	Faire venir le très haut débit (hors CDRA) et développer les usages (SIDERHAL)
9-6	Accompagner le développement du centre du Son

Sous l'œil du développement durable :

- Créer des activités et des emplois en utilisant les caractéristiques du territoire et en développant des filières
- Créer de la valeur ajoutée, à partir des agroressources présentes sur le territoire, qui profite directement aux agriculteurs, forestiers et entreprises locales et concoure donc au maintien de leurs activités
- Proposer une diversité d'emplois permettant au plus grand nombre d'exploiter ses compétences
- Valoriser les ressources locales en s'appuyant sur les dynamiques du territoire
- Participer à l'aménagement de l'espace, au maintien des zones agricoles et forestières en valorisant les agroressources locales

- Diminuer la consommation des énergies fossiles en réduisant les transports grâce à la mise en place de filières courtes d'approvisionnement et de commercialisation et donc réduire les émissions de GES
- Limiter les déplacements domicile-travail en développant des emplois sur place.
- Intégrer des structures d'insertion dans la mobilisation de la filière bois
- Gestion concertée des filières, notamment agroressources, et de l'espace avec les acteurs publics et privés (dans la continuité du Pôle d'Excellence Rurale de la Boucle du Rhône)

	--	-	neutre	+	++
Développement économique		○			●
Environnement		○			●
Solidarité sociale			○	●	
Gouvernance				○	●
Validité			○		●

Lien objectifs 8 – 10 – 11 – 12

Objectif 10 – Accompagner, soutenir la création, le maintien et la transmission des entreprises

Éléments de diagnostic / contexte :

Le territoire conserve un héritage industriel fort, la moitié des emplois salariés privés sont dans l'industrie. Quelques entreprises de pointe (Ere Plastique, Hexcel Reinforcements, Gindre Duchavany, Prysmian Câbles et Systems) sont implantées mais le tissu économique local demeure essentiellement composé de PME PMI et de beaucoup de TPE.

Nous souffrons du vieillissement des dirigeants de ces petites entreprises.

Près de la moitié des grandes entreprises ont leur centre de décision à l'étranger, ainsi leurs stratégies (gestion RH, développement) ne sont pas fortement liées aux préoccupations locales.

En ce sens, depuis plusieurs années (notamment via le CDRA1 et sous l'impulsion des collectivités) un accompagnement de la création d'entreprises est mené obtenant des résultats très encourageants (en 2001, le pourcentage de création s'élève à 79 % contre 66 % pour la région Rhône-Alpes).

Objectifs à 10 ans :

- Des entreprises bien ancrées et attachées au territoire
- Des entrepreneurs accompagnés avant et après la création pour faciliter la professionnalisation et la pérennité de leur activité
- Un dispositif d'accompagnement de la transmission d'entreprise performant et facteur de l'évolution du tissu économique
- Un dispositif de soutien à la création lisible et bien coordonné

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

10-1	Stimuler la création et la transmission / ingénierie d'accompagnement et un réseau
10-2	Assurer le renouvellement des exploitations agricoles - PSADER

Sous l'œil du développement durable :

- Favoriser une implantation pérenne dans l'économie locale
- Créer et maintenir des activités, des entreprises et des emplois
- Favoriser la transmission des entreprises localement
- Animation d'un réseau d'acteurs (coordination, suivi, partage d'expériences)
-

	--	-	neutre	+	++
Développement économique				○	●
Environnement			○ ●		
Solidarité sociale				○	●
Gouvernance			○	●	
Validité			○		●

Lien objectifs 8 – 9 – 11 – 12

Objectif 11 – Conforter et organiser l'activité commerciale et artisanale du territoire

Eléments de diagnostic / contexte :

Le commerce traditionnel en stagnation (+0.7 % sur la période 2000-2004) fait place de plus en plus aux activités de service (qui concerne désormais 24% des emplois). Ce type de commerce connaît des difficultés pour se maintenir ; le phénomène de turn-over est révélateur.

Pourtant, ce secteur est dynamique, 7 unions commerciales sont en place et réparties de manière homogène sur le territoire.

L'artisanat est bien représenté sur le territoire. Il connaît une augmentation des entreprises de 14 % entre 1998 et 2005 et emploie environ 3 000 salariés.

Objectifs à 10 ans :

- Maintenir le dynamisme du commerce de proximité en centre bourg
- Renforcer le territoire comme zone de chalandise et lieu d'échanges de produits et de services en évitant l'évasion commerciale vers d'autres pôles comme la ville nouvelle
- Renforcement de l'attractivité de pôles commerciaux locaux
- Faire de l'artisanat d'art une image de marque locale

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

11-1	Animation et coordination du réseau des commerçants et artisans - actions collectives de promotion
11-2	Valoriser l'artisanat d'art du territoire

Sous l'œil du développement durable :

- Maintien et création d'activités commerciales et artisanales
- Limitation des déplacements par une offre commerciale locale plus complète
- Gestion concertée du territoire
- Animation de la vie locale
- Mobilisation du réseau d'acteurs

	--	-	neutre	+	++
Développement économique				○	●
Environnement			○ ●		
Solidarité sociale			○		●
Gouvernance		○		●	
Validité			○		●

Lien objectifs 10 - 12

Objectif 12 – Mettre en adéquation les ressources humaines du territoire en réponse aux besoins du marché local (en lien avec le CTEF)

Eléments de diagnostic / contexte :

Les entreprises du territoire expriment une volonté marquée de recruter, en effet 22 % d'entre elle souhaitent le faire, notamment dans le secteur des services (57 % des demandes concernent ce domaine). Sachant que le nombre d'emploi chute dans l'industrie, le territoire doit muter vers une économie tertiaire, il paraît donc nécessaire de l'accompagner en ce sens.

Compte tenu du fait que la population locale connaît des problèmes de mobilité, un niveau de diplôme inférieur à la moyenne départementale et un taux de chômage féminin important, des mesures doivent être prises en matière de formation supérieure et continue et dans les domaines des services, de la mécanique et de l'industrie. Des lieux d'orientation et d'insertion bien répartis existent déjà sur le territoire, ils pourraient servir de point de départ à toute démarche.

D'autre part, les entreprises étant de petite taille (80 % de PME-TPE), elles ne peuvent mettre en œuvre de réelle gestion des ressources humaines.

Objectifs à 10 ans :

- Développer une offre de formation en direction des métiers en tension, en confortant plus particulièrement l'offre de formation post-bac, l'enseignement supérieur professionnalisant, l'innovation et la recherche.
- Favoriser la rencontre entre le monde scolaire et le monde des entreprises en mettant en place des actions de rapprochement écoles-entreprises en continuant à encourager les partenariats classes/entreprises, les forums des métiers, ...
- Créer un groupement d'employeur qui permettrait de promouvoir la gestion des ressources humaines dans les PME répondant ainsi durablement à ces enjeux sur le territoire

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

12-1	Rapprochement Ecoles / Entreprises
12-2	Soutien des structures d'insertion professionnelle
12-3	Soutien des structures d'insertion sociale

Sous l'œil du développement durable :

- Favoriser l'accès à l'emploi durable à la population locale
- Gestion prévisionnelle des emplois et compétences à développer/conservé sur le territoire
- Accompagner les personnes les plus fragiles du territoire dans leurs projets
- Filière formation / besoin des entreprises en maillage local
- Coordonner les acteurs de l'insertion et de la formation
- Agir en concertation avec le CTEF

	--	-	neutre	+	++
Développement économique		○		●	
Environnement		○	●		
Solidarité sociale			○		●
Gouvernance			○	●	
Validité			○		●

Lien objectifs 8 – 9 – 10 – 11

Objectif 13 - Aménager l'offre touristique pour capter des clientèles spécifiques

Eléments de diagnostic / contexte

Le territoire souffre d'un déficit d'image et de notoriété, malgré un site à notoriété extrarégionale : Walibi et des sites à notoriété "Grand Lyon" (cité médiévale de Crémieu, Grottes de la Balme, Vallée Bleue...).

Il bénéficie :

- . d'une diversité de sites touristiques de loisirs et de découverte patrimoniale (cités médiévales, sites archéologiques, musées sur les savoir-faire et les arts, etc...).
- . d'une accessibilité remarquable à valoriser : grâce au réseau autoroutier, près de 5 millions de personnes résident à moins d'1 h du territoire favorisant le tourisme de proximité et de passage.
- . d'une hôtellerie traditionnelle et de plein-air vieillissantes (2 hôtels sur 3 sont non classés, peu de stratégie marketing pour les campings).
- . d'une offre d'hébergement rural de qualité mais encore sous-développée au niveau des gîtes ruraux (13 chambres d'hôtes, 20 gîtes ruraux).

Objectifs à 10 ans

Volet sites de visite ou d'activité de loisirs

- Renforcer l'attractivité du territoire en démultipliant les visites et les animations ciblées → familles, tribus, groupes d'enfants, senior, personnes handicapées et incentive
- Renforcer la position de notre territoire en tant que cœur vert du grand Lyon (cf. DTA)
- Développer la diversification en mettant en valeur une offre patrimoniale peu exploitée sous forme de réseaux thématiques (tourisme industriel, savoir-faire, paysages et Rhône, petit patrimoine rural)
- Fidéliser la clientèle de proximité tout en développant le court séjour

Volet hébergement

- Développer des hébergements privilégiant le développement durable et l'accueil de personnes handicapées
- Moderniser l'offre d'hébergement en particulier les hôtels et les campings

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

13-1	Moderniser l'hébergement touristique local
13-2	Aménager les sites touristiques structurants
13-3	Valoriser et animer les sites patrimoniaux

Sous l'œil du développement durable :

- Développer une activité touristique génératrice de retombées et d'emplois
- Privilégier les équipements touristiques existants plutôt que l'implantation d'infrastructures lourdes
- Aménager des infrastructures en rapport avec les capacités du territoire
- Favoriser une offre d'hébergement privilégiant les matériaux recyclables et les énergies renouvelables
- Permettre aux personnes déficientes d'accéder à un maximum d'activités touristiques
- Œuvrer pour une appropriation par les habitants, dont les scolaires, du patrimoine et des savoir-faire locaux
- Mettre en réseau les acteurs touristiques
- Améliorer les sites existants et renforcer la position du territoire en tant que cœur vert de l'agglomération lyonnaise

	--	-	neutre	+	++
Développement économique				○	●
Environnement			○ ●		
Solidarité sociale			○	●	
Gouvernance				○	●
Validité			○		●

Lien objectifs 5 – 14

Objectif 14 - Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire

Eléments de diagnostic / contexte

Depuis plus de 10 ans, les différentes procédures régionales ont permis de créer un véritable réseau d'acteurs du tourisme et de prendre en compte le tourisme et le patrimoine en tant qu'élément de développement social et économique.

En 2001, les acteurs du tourisme se sont organisés avec la création d'un Groupement d'Offices de Tourisme regroupant élus et socioprofessionnels.

Malgré cela, la culture du marketing touristique est trop peu ancrée dans les actions des acteurs touristiques locaux.

Plusieurs sites patrimoniaux souffrent d'un manque de mise en valeur et d'animations. Le territoire a bénéficié dans les années 80-90 du label Pays d'Art et d'Histoire, attribué par le ministère de la Culture. La volonté est marquée de renforcer une filière des sites patrimoniaux relancée lors du premier CDRA.

Objectifs à 10 ans

- Développer une image de tourisme vert actif pour aller vers un Parc Naturel Régional proche d'une grande agglomération.
- Accroître la fréquentation touristique locale et les retombées économiques en fidélisant la clientèle de proximité
- Amplifier le réseau d'acteurs du tourisme et du patrimoine en développant soit des actions communes soit des opérations spécifiques
- Développer une approche marketing et une approche client des pratiques touristiques locales → développer une culture touristique à travers une mise en réseau et une charte des acteurs
- Intégrer le Système d'Information Touristique Rhône Alpes (SITRA)

Actions envisagées - Priorités à 5 ans

14-1	Animation et coordination touristique locale
14-2	Promotion, commercialisation et professionnalisation touristique locale

Sous l'œil du développement durable :

- Maintenir et développer la qualité des emplois et de la formation sur le territoire
- Augmenter la fidélisation des visiteurs par le développement d'une culture marketing parmi les professionnels du tourisme
- Favoriser l'émergence d'un tourisme doux et diffus tendant vers un Parc Naturel Régional
- Mettre en réseau et mobiliser les acteurs du tourisme et du patrimoine
- Intégrer le Schéma régional d'aménagement touristique

	--	-	neutre	+	++
Développement économique				○	●
Environnement			○ ●		
Solidarité sociale			○	●	
Gouvernance				○	●
Validité			●		○

Lien objectifs 5 – 13

Objectif 15 - Conforter et développer la diversification des activités agricoles

Éléments de diagnostic / contexte :

Jusqu'à présent, la stratégie de commercialisation des exploitations agricoles du territoire est essentiellement tournée vers les filières de masse, sans lien fort au territoire. Seuls 10% des agriculteurs pratiquent une activité de transformation, de vente directe ou d'accueil à la ferme. Cependant, l'évolution du paysage macro-économique agricole alliée aux opportunités locales plaide pour un ancrage territorial renforcé et une diversification des activités agricoles. Notamment, le développement des circuits courts de vente répond bien à la demande d'une catégorie de population nouvellement présente sur le territoire.

Objectifs à 10 ans (en lien avec le PSADER) :

- Permettre l'évolution des exploitations via la diversification des activités ou la création de nouvelles activités (nouveaux débouchés, filières, services... agricoles, en prolongement de l'activité agricole ou ruraux)

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

15-1	Appui aux démarches collectives de vente et promotion des produits agricoles en circuits courts
15-2	Développement de l'agritourisme

Sous l'œil du développement durable :

- Développer l'attractivité touristique du territoire
- Renforcer et relocaliser la valeur ajoutée produite sur le territoire
- Renforcer la maîtrise et l'autonomie de décision et d'action des agriculteurs
- Miser sur la qualité (gustative, nutritionnelle, patrimoniale) des produits
- Contribuer à la diminution des dépenses énergétiques liées à l'alimentation (achat de produits de saison, locaux)
- Renforcer les relations et le dialogue entre producteurs et consommateurs
- Favoriser les démarches collectives

	--	-	neutre	+	++
Développement économique			○		●
Environnement		○		●	
Solidarité sociale			○	●	
Gouvernance			○		●
Validité			○		●

Lien objectif 4

Axe 3 – Promouvoir et développer les services à la population

Objectif 16 - Créer un réseau et des pôles de services à la population

Eléments de diagnostic / contexte :

La pression démographique sur le territoire entraîne une demande croissante en terme de services à la population en quantité et en qualité.

Les nouvelles populations accueillies exigent un niveau de services équivalent à celui connu en milieu urbain. Les équipements sociaux, culturels et sportifs ne sont pas adaptés à ces besoins croissants, notamment en terme de :

- Petite enfance
- Personnes âgées et personnes à mobilité réduite
- Equipements sportifs (piscines...) et culturels (médiathèque de pays...)

Un diagnostic territorial sur l'offre d'insertion et son adaptation aux besoins des publics est en cours avec l'ensemble des acteurs concernés.

Objectifs à 10 ans :

- Développer et organiser un réseau de services pour toute la population
- Promouvoir les liens entre les générations
- Accueillir la petite enfance
- Trouver des solutions adaptées pour le vieillissement de la population (habitat et service)
- Regrouper en pôle intergénérationnel
- Considérer l'insertion sociale et professionnelle comme une question transversale sur le territoire devant être pris en compte sous plusieurs thématiques (économie, cadre de vie...)

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

16-1	Développer un réseau d'accueil de la Petite Enfance
16-2	Créer des pôles de services concernant différents publics
16-3	Développer l'accès à la culture
16-4	Communiquer et informer sur les services du territoire

Sous l'œil du développement durable :

- Développer l'attractivité du territoire par la qualité de ses équipements et services
- Créer du lien social
- Privilégier les équipements à haute qualité environnementale et énergétique
- Permettre la pratique sportive et culturelle au plus grand nombre
- Développer des services adaptés aux besoins des diverses populations
- Regrouper les acteurs

	--	-	neutre	+	++
Développement économique		○	●		
Environnement			○		●
Solidarité sociale			○		●
Gouvernance			○		●
Validité			○	●	

Lien objectif 17

Objectif 17 - Développer les initiatives culturelles locales

Éléments de diagnostic / contexte :

Le territoire bénéficie d'un tissu associatif et d'un réseau de bénévoles dynamiques, mais manque de coordination, d'organisation collective et de professionnalisation.

Le patrimoine culturel est riche, varié mais très inégalement mis en valeur et animé.

Objectifs à 10 ans :

- Faciliter l'accès à la culture
- Coordonner et animer le réseau d'acteurs
- Renforcer la dimension culturelle du territoire en développant des complémentarités et des synergies entre les structures et les initiatives existantes ou à créer
- Permettre au plus grand nombre d'accéder à une offre culturelle variée

Actions envisagées - Priorités à 5 ans :

17-1	Soutenir les initiatives culturelles innovantes
17-2	Développer les animations culturelles
17-3	Développer le principe des "vidéos patrimoniales"
17-4	Renforcer les liens entre acteurs du territoire

Sous l'œil du développement durable :

- Faciliter l'accès à la pratique culturelle au plus grand nombre
- Créer du lien social autour de l'activité culturelle
- Encourager les manifestations et les animations culturelles comme lieu de rencontre
- Renforcer le rôle des structures intercommunales et transversales

	--	-	neutre	+	++
Développement économique			○ ●		
Environnement			○ ●		
Solidarité sociale				○	●
Gouvernance			○		●
Validité			○		●

Lien objectif 16